



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8431^e séance

Mardi 18 décembre 2018, à 15 heures
New York

Provisoire

Président : M. Adom. (Côte d'Ivoire)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
Chine	M. Wu Haitao
États-Unis d'Amérique	M. Hunter
Éthiopie	M. Amde
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M ^{me} Gueguen
Guinée équatoriale	M. Edjang Nnaga
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Albanai
Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période allant du 2 septembre au 30 novembre 2018) (S/2018/1103)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)

18-44650 (F)



Document adapté

Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période allant du 2 septembre au 30 novembre 2018) (S/2018/1103)

Le Président : Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants ci-après à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et M^{me} Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Madame Patten participe à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Londres.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud pour la période allant du 2 septembre au 30 novembre 2018, publié sous la cote S/2018/1103.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés présentés par M. Lacroix, par M^{me} Patten et par M^{me} Joanna Wronecka, Ambassadrice et Représentante permanente de la Pologne, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur, de l'occasion qui m'est donnée de faire au Conseil un exposé sur le rapport que le Secrétaire général a consacré au Soudan du Sud (S/2018/1103), ainsi que sur le processus de paix et la situation sur le terrain.

Nous sommes heureux de faire savoir et jugeons encourageant que, depuis la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, il y ait eu une amélioration sensible des

conditions générales de sécurité dans le pays, et que le nombre d'incidents entre les parties signataires ait diminué. Les commandants sur le terrain ont commencé à dialoguer entre eux, avec ou sans la facilitation de l'ONU, et des mesures de confiance ont été prises. Cela a permis la réouverture de routes, le rétablissement de la liberté de déplacement des civils, le mouvement des groupes gouvernementaux et d'opposition dans des zones contrôlées par les uns et les autres et le début du retour de certaines populations déplacées dans leur région d'origine.

Dans le Haut-Nil, les routes entre Malakal et Renk et entre Fangak et Tonga ont été rouvertes. D'après les partenaires humanitaires présents à Bunj, dans le comté de Maban, les Forces sud-soudanaises de défense du peuple, anciennement Armée populaire de libération du Soudan, ont rencontré leurs homologues de l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition (APLS dans l'opposition) pro-Machar à Beneshowa et les deux parties ont décidé de travailler ensemble pour assurer la libre circulation des civils dans les zones qu'elles contrôlent respectivement. Des arrangements similaires ont été conclus dans le cadre d'un accord trilatéral avec l'Alliance démocratique nationale pro-Lam Akol. Dans le Jongleï, suite à des réunions du même genre entre les parties, le commerce aurait repris depuis Ayod et Canal et de Wau à Pagong et Mogok. En Équatoria-Central, une patrouille de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) déployée à Mugwo et Morobo, dans la zone du fleuve Yei, a observé dans les deux localités le retour de populations en provenance de camps de réfugiés. Dans le Bahr el-Ghazal, les autorités de la ville de Raja ont autorisé des combattants de l'opposition à revenir, à rendre visite à leur famille et à interagir avec les pouvoirs locaux. Le 8 décembre, après des négociations entre les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les forces pro-Machar à Baqari, les couloirs routiers entre la ville de Wau et Baqari ont été officiellement ouverts.

Malgré cette évolution positive, des affrontements sporadiques ont eu lieu, indiquant que les améliorations restent fragiles. Entre le 4 et le 6 décembre, les forces alignées pro-Taban Deng auraient attaqué les forces pro-Machar à Bil, dans le comté de Guit, pour un bilan de 21 victimes. Il semblerait que des combats aient opposé les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le groupe non signataire, le Front de salut national, dans la zone de Yei et Amadi. Nous sommes également très préoccupés par les attaques contre les civils, qui continuent sans faiblir. On a signalé de nouveaux cas de

viol après les épouvantables faits de viol et d'agression sexuelle commis près de Bentiu, le long des routes menant à Nhialdu et Guit. La violence intercommunautaire et la criminalité continuent d'affecter la population civile en général, et les femmes et les enfants en particulier, qui sont les plus vulnérables parmi les civils.

S'agissant des viols abominables perpétrés à Bentiu, la MINUSS a pris l'initiative de convoquer des réunions d'urgence avec les autorités afin de les exhorter à agir immédiatement pour protéger les femmes et les filles dans la région et amener les auteurs de ces crimes terribles à répondre de leurs actes. Les Casques bleus de la MINUSS ont immédiatement envoyé des patrouilles dans la région pour assurer une présence de protection et l'équipe chargée des droits de l'homme au sein de la Mission a ouvert une enquête visant à identifier les auteurs. Par ailleurs, les soldats du génie rasent les fourrés qui se trouvent de part et d'autre des routes pour que les agresseurs aient plus de mal à dissimuler leur présence. La Mission a également exhorté les forces armées opérant dans la zone à contrôler dûment leurs combattants afin de veiller à ce que des voyous dans leurs rangs ne soient pas impliqués dans de tels agissements criminels.

La situation humanitaire dans le pays reste très inquiétante et découle directement du conflit. Les attaques contre les travailleurs humanitaires, les dangers auxquels ceux-ci sont exposés et les obstacles créés par les parties au conflit sont inacceptables. Nous restons profondément préoccupés par le sort des deux membres du personnel de la MINUSS arrêtés en 2014, dont on ne sait rien. Il incombe à toutes les parties, et en particulier au Gouvernement, de garantir un environnement plus sûr et favorable pour les travailleurs humanitaires qui s'efforcent sans relâche de porter secours aux plus vulnérables des civils sud-soudanais.

Nous condamnons dans les termes les plus forts la persistance de la violence sexuelle, dont les récentes agressions commises dans l'État de l'Unité sont un triste rappel. Les brutalités de ce genre sont indéfendables, et les parties ne doivent ménager aucun effort pour traduire en justice tous les auteurs de telles atrocités. Il ne saurait y avoir de paix véritable tant que l'on n'aura pas mis un terme aux sévices infligés à des civils innocents et contraint les responsables à en répondre. Toutefois, c'est un problème contre lequel la communauté internationale doit continuer de s'élever, et elle doit aussi rappeler aux parties que cette impunité généralisée empêche le

Soudan du Sud de trouver la place qui lui revient parmi les nations.

La responsabilité d'entretenir l'élan de l'application de l'accord revient uniquement aux parties. La dynamique positive imprimée par le retour de nombre des comités et des commissions à Djouba, y compris les membres de l'opposition, est atténuée par les retards et l'absence, jusqu'à présent, de discussions quant au fond. Le Comité national préparatoire à la transition, comité de réalisation du plus niveau, s'est réuni, mais il a tout récemment échoué à atteindre un quorum. La Commission indépendante des frontières, qui est chargée de régler la question cruciale des frontières de l'État et de veiller ensuite à la mise en œuvre de l'Accord entre ces frontières durant la période de transition, ne s'est pas encore réunie, bien que le Comité technique des frontières se soit réuni à Djouba et ait examiné les modalités avant d'ajourner ses travaux pour l'année.

Les comités s'occupant des questions de sécurité ont fait peu de progrès tangibles, les débats portant principalement sur le cantonnement des forces militaires, leur subsistance et le processus de réintégration à suivre, plutôt que sur une approche plus globale de la réforme du secteur de la sécurité, suivie en se concentrant sur les caractéristiques d'une armée nationale qui soit de la bonne taille, financièrement viable, dépolitisée et axée sur la protection de l'intégrité territoriale du Soudan du Sud contre les menaces extérieures. Ils devraient se réunir à nouveau cette semaine à Djouba et il est encourageant malgré tout de savoir que, le week-end dernier, des représentants de l'APLS dans l'opposition et de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud seraient revenus à Djouba sans protection armée pour participer à ces réunions.

Le pessimisme initial de l'opposition et son rejet catégorique du dialogue national ont évolué vers un optimisme prudent depuis que le Président Kiir a renoncé au rôle de rassembleur. Le comité de pilotage du dialogue national s'est positionné comme un mécanisme indépendant, plus crédible et transparent. En conséquence, les parties de l'opposition méfiantes à l'égard du processus ont commencé à montrer les signes d'une possible volonté de prendre part à la procédure. Toutefois, nous ne devons guère nous faire d'illusion, la participation des groupes d'opposition à tout dialogue infranational ou communautaire reste largement tributaire de ce qu'ils jugent pouvoir retirer de la mise en œuvre de l'accord de paix au niveau national. Il est essentiel que les parties continuent de

renforcer la confiance et fassent preuve de la volonté politique requise pour travailler ensemble à la création d'un environnement sûr et inclusif qui permette à toutes les parties prenantes sud-soudanaises, y compris la société civile, les femmes et les jeunes, de participer véritablement à la pleine application de l'accord.

Pour l'avenir, nous sommes convaincus qu'il faut accorder la plus grande priorité à deux critères essentiels, durant la période préalable à la transition, qui prend fin en mai 2019. Premièrement, les parties doivent parvenir à un accord général sur le secteur de la sécurité et sur la mise en place de dispositions transitoires de sécurité. C'est nécessaire pour renforcer la confiance entre les parties et assurer le retour et la présence permanente de toute l'opposition à Djouba. Il faudra un accord sur la sécurité à communiquer aux contingents pour rassurer les commandants et les combattants sur leur futur. Sans cela, les institutions de transition, même une fois établies, ne seront probablement pas fonctionnelles. Des incidents risquent de se produire et le processus de paix restera fragile. J'encourage l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à faire une priorité de l'achèvement des négociations, que l'ONU se tient prête à faciliter. Deuxièmement, il faut aussi nommer d'urgence un nouveau président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour guider les négociations capitales d'avant la transition et amener l'architecture du processus de paix à entamer des préparatifs politiques dignes de ce nom en vue de la transition.

Nous avons été informés de la proposition des chefs des forces de défense des pays membres de l'IGAD tendant à accroître l'effectif de la Force de protection régionale à l'appui des dispositions transitoires de sécurité qui, comme je l'ai dit, n'ont pas encore été approuvées par les parties. La proposition consiste à ce que le Soudan, l'Ouganda, la Somalie et Djibouti soient ajoutés au nombre des pays fournissant des contingents à la Force de protection régionale de la MINUSS. Nous avons pris note de cette proposition, dont nous comprenons qu'elle sera bientôt communiquée au Conseil de sécurité.

Sur cette question, je souligne que l'ONU peut encore se féliciter du rôle actif des pays de la région, de l'IGAD et de l'Union africaine, qui a rendu possible la conclusion de l'Accord revitalisé, et nous sommes résolus à concourir à sa mise en œuvre conformément à la demande faite et au mandat établi par le Conseil. S'agissant d'une possible reconfiguration de la

composante militaire de la MINUSS, je tiens à réaffirmer certains des principes que nous appliquons actuellement à toutes nos opérations de maintien de la paix.

Premièrement, la reconfiguration de la MINUSS en vue de soutenir la transition doit être précédée par la finalisation de l'accord sur les dispositions transitoires de sécurité, et notamment une définition claire des tâches que la Mission devrait accomplir, ce qui nous permettra alors de déterminer les moyens requis, l'effectif à prévoir et les ressources additionnelles dont on pourrait avoir besoin, le cas échéant. La Force de protection régionale fait partie de la MINUSS, et nous devons tenir compte de la totalité des besoins de la Force pour l'attribution des tâches.

Deuxièmement, la notion de commandement unique de tous les Casques bleus ne peut être remise en question. Il ne peut y avoir qu'une force de la MINUSS pour exécuter le mandat de la Mission, et une chaîne de commandement pour la force.

Troisièmement, puisqu'il s'agit d'une force des Nations Unies opérant sous mandat du Conseil de sécurité, tous les futurs pays fournisseurs de contingents doivent satisfaire aux normes de l'ONU en termes d'entraînement, d'équipement, de vérification des antécédents sur le plan des droits de l'homme, et de neutralité et d'impartialité politique.

Enfin, et surtout, au vu de la situation humanitaire affligeante et du sort des civils, les tâches supplémentaires que la MINUSS pourrait être appelée à assumer à l'appui du processus de paix ne devraient pas être au détriment opérationnel ou politique de ses fonctions de protection, qui demeurent absolument essentielles dans l'environnement actuel. À cet égard, la Mission devra continuer d'affecter les ressources adéquates à ses tâches de protection afin de s'acquitter pleinement de son mandat.

En conclusion, cinq ans presque jour pour jour après le début de ce conflit, j'insiste à nouveau sur notre principal message au Conseil aujourd'hui. On a créé la possibilité de la paix au Soudan du Sud. On a plus progressé ces quatre derniers mois qu'au cours des quatre années écoulées. Nous devons reconnaître cette nouvelle réalité politique et féliciter les parties, l'IGAD et la région pour leurs efforts et leurs réalisations. Néanmoins, le processus de paix n'est pas encore jugé totalement durable et irréversible; il aura besoin d'un engagement positif, de compromis de la part des parties, et d'un renforcement constant, pour apporter

vraiment de l'espoir et du soulagement aux populations sud-soudanaises qui souffrent. Je réaffirme également qu'il est impératif que l'IGAD et l'Union africaine poursuivent leurs efforts en faveur du processus de paix, et je confirme à nouveau que l'ONU est déterminée à soutenir ces efforts.

Le Président : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Patten.

M^{me} Patten (*parle en anglais*) : Je me réjouis de cette occasion de faire au Conseil un exposé sur la situation au Soudan du Sud.

Les récits poignants, en novembre, des viols en masse brutaux de femmes et de filles à Bentiu alors qu'elles se rendaient sur un site de distribution de nourriture ont provoqué une onde de choc dans le monde entier. Les faits et l'identité des auteurs et des commandants responsables de ce dernier incident en date font encore l'objet d'une enquête de l'équipe des Nations Unies sur le terrain. Les autorités nationales ont également ouvert des enquêtes placées sous la direction du Ministre de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale, qui est à Bentiu depuis le 15 décembre. Au cours des enquêtes, il est crucial que le Gouvernement veille à ce que les victimes et les témoins soient pleinement protégés et ne subissent pas de représailles pour s'être exprimés.

Même si les enquêtes se poursuivent, il est déjà clair que cette dernière attaque à Bentiu s'inscrit dans une véritable campagne de violence sexuelle qui a connu une escalade très marquée en 2018, en dépit du fait que les dirigeants sud-soudanais se sont récemment engagés de nouveau en faveur d'une cessation des hostilités et d'une revitalisation de l'accord de paix.

Depuis 2013 en particulier, nous constatons une violence sexuelle systématique, principalement contre les femmes et les filles, et des incidents touchant des hommes et des garçons. La violence sexuelle reste généralisée dans le pays, et elle est utilisée dans le cadre d'une stratégie visant à dégrader, déshonorer et humilier à la fois les victimes et les communautés, souvent sur des bases ethniques ou politiques. La violence sexuelle est également employée comme facteur de déplacement forcé et comme tactique et arme de guerre par toutes les parties au conflit.

En 2018, il y a eu une augmentation claire et alarmante du nombre recensé de cas et de victimes de

violence sexuelle liée au conflit. Le nombre de victimes avait déjà atteint 1 157, soit le nombre le plus élevé enregistré au cours des trois dernières années. À titre de comparaison, en 2017, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) avait recensé 196 cas de violence sexuelle liée au conflit – 128 femmes et 68 filles.

En juillet, j'ai pu entendre par moi-même le témoignage de personnes survivantes et de témoins durant ma mission au Soudan du Sud. Je me suis rendue sur des sites de protection des civils à Djouba et Malakal et j'ai parlé avec des femmes qui ont survécu à des faits de violence sexuelle et vivent encore dans des conditions de grande vulnérabilité, tant au sein qu'en dehors des camps. Leurs récits montrent clairement que le viol a été utilisé par les agresseurs pour exercer du pouvoir sur leurs victimes, leur imposer une humiliation extrême, réduire leur dignité à néant et briser les familles et la communauté.

Sur un site de protection des civils, à Djouba, j'ai rencontré un groupe de femmes et d'hommes profondément traumatisés qui étaient récemment arrivés de l'État de l'Unité, déplacés à cause des offensives militaires d'avril et mai. Les survivants m'ont raconté des scénarios brutaux et choquants de violence sexuelle liée au conflit, commise parallèlement à d'autres atrocités. Leurs témoignages terrifiants faisaient complètement écho au rapport publié le 10 juillet par la MINUSS et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, sur les attaques aveugles commises contre les civils dans le sud de l'État de l'Unité, selon lequel au moins 120 femmes et filles, parmi lesquelles des femmes enceintes ou allaitantes, et des filles parfois âgées d'à peine 4 ans, ont été violées, y compris en réunion. Par exemple, une fillette de 6 ans a été violée par huit soldats qui ont continué à la violer alors même qu'elle avait perdu connaissance. Certaines victimes ont été violées à mort et n'ont pas survécu aux violences sexuelles qu'elles ont subies. En outre, le rapport fait état de l'enlèvement de 132 femmes et filles à des fins d'esclavage sexuel.

En octobre, dans la région de l'Équatoria occidentale, 43 cas de viols et de viols collectifs et l'enlèvement de 505 femmes et de 63 filles à des fins d'esclavage sexuel ont été recensés. Les survivantes auraient été attachées à des arbres et violées collectivement jusqu'à ce qu'elles s'évanouissent. Dans les points de transit ou bases de l'ALPS dans l'opposition pro-Machar, des femmes et des filles d'à peine 12 ans ont été alignées pour que les commandants puissent choisir des « épouses ». Celles qui n'ont pas été sélectionnées ont été laissées pour d'autres

combattants et ont été victimes de viols répétés. Les violences sexuelles n'ont cessé qu'après que les femmes enlevées ont accepté de devenir des combattantes, ce qui cadre avec les informations selon lesquelles une partie de l'objectif de l'ALPS dans l'opposition pro-Machar était de recruter par la force des combattants afin d'étoffer ses rangs.

La violence sexuelle laisse de profondes séquelles physiques, psychologiques et sociales. Toutes les survivantes que j'ai rencontrées demandent désespérément un plus grand appui pour recouvrer leur santé physique et psychologique. Elles font face à d'énormes défis pour recevoir un traitement médical approprié. Les installations humanitaires qui fournissent des traitements sont souvent inaccessibles. L'effondrement des systèmes de santé en raison du conflit fait que celles qui vivent dans les zones rurales n'ont souvent nulle part où aller. L'écroulement total des infrastructures de l'État et des services publics signifie que les femmes et les filles courent un plus grand risque de grossesse non planifiée et de graves blessures sexuelles et génésiques. Elles risquent également de contracter des infections sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida.

En plus des effets physiques, les sentiments de honte, de stigmatisation et de rejet par les conjoints et les membres de la famille ajoutent à leur détresse. J'ai rencontré plusieurs femmes avec leurs bébés nés d'un viol, qui étaient vouées à un avenir de pauvreté, de discrimination et de violence. Toutes les survivantes ont exigé que les coupables soient traduits en justice et punis. Toutes ont estimé que c'était le seul moyen de briser le cycle de la violence et d'assurer un avenir pacifique au Soudan du Sud.

Au cours de ma visite, j'ai rencontré le Ministre de la défense, le Ministre du Bureau de la présidence et d'autres hauts responsables du Gouvernement, qui ont tous reconnu la forte prévalence de la violence sexuelle et réaffirmé que ces violations sont inacceptables et honteuses. Toutefois, ce sentiment d'indignation doit se traduire par des mesures concrètes. Une politique de tolérance zéro ne peut s'appuyer sur une réalité de conséquence zéro. Le fait est que l'on peut largement violer en toute impunité au Soudan du Sud. Tant que ceux qui commettent ces crimes, les ordonnent ou en font l'apologie n'auront pas à en supporter les coûts et les conséquences, nous ne mettrons pas fin à l'impunité qui est l'un des moteurs de la violence sexuelle. C'est pourquoi il est essentiel que les auteurs d'actes de

violence sexuelle au Soudan du Sud soient poursuivis en justice et tenus de rendre compte de leurs crimes de manière systématique si nous voulons prévenir la violence sexuelle dans le pays.

Dans le même temps, la communauté internationale doit être prête à utiliser tous les outils à sa disposition pour envoyer notre message de tolérance zéro pour ces crimes. Nous ne pouvons sous-estimer l'importance des sanctions et autres mesures ciblées en tant que moyen de dissuasion potentiel pour les auteurs et éventuels auteurs.

Le 24 octobre, j'ai informé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud. S'agissant des personnes dont on présume qu'elles sont responsables, en tant que supérieurs hiérarchiques, des violences sexuelles perpétrées dans les offensives qui ont été menées dans le sud de l'État de l'Unité en juillet, les informations vérifiées par l'ONU attribuent principalement la responsabilité de ces violations à l'armée nationale (APLS), à l'APLS dans l'opposition pro-Deng et aux jeunes milices. Trois dirigeants seraient parmi ceux qui assument la responsabilité du commandement. En ce qui concerne les offensives lancées dans l'Équatoria occidentale en octobre, trois commandants de l'ALPS dans l'opposition pro-Machar identifiés par des victimes et des témoins assumeraient la responsabilité en tant que supérieurs hiérarchiques.

À la suite de l'exposé que j'ai fait au Comité des sanctions, hier, mon bureau, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a présenté au Président du Comité des sanctions concernant le Soudan du Sud une lettre confidentielle comprenant le nom des trois personnes qui assumeraient la responsabilité des crimes commis dans le sud de l'État de l'Unité, aux fins d'examen par le Comité. Je voudrais terminer par les recommandations suivantes.

Premièrement, j'exhorte le Gouvernement sud-soudanais à enquêter rigoureusement et rapidement sur tous les incidents de violence sexuelle, à en communiquer les résultats à l'ONU et à demander des comptes à tous les auteurs, quels que soient leur grade ou leur ancienneté. En outre, j'exhorte le Gouvernement à créer sans délai le tribunal mixte du Soudan du Sud et à veiller à ce qu'il engage des poursuites dans tous les cas de violence sexuelle. Mon bureau est prêt à fournir un appui au Gouvernement sud-soudanais, conformément au communiqué conjoint signé avec le Président Salva Kiir en 2014.

Deuxièmement, j'exhorte le Conseil de sécurité à appliquer systématiquement des sanctions pour les crimes de violence sexuelle en utilisant les critères de désignation séparés qui sont énoncés dans la résolution 2428 (2018). Il s'agit là, en effet, d'un élément essentiel de la dissuasion et de la prévention.

Troisièmement, des services complets doivent être fournis aux survivantes, en particulier une prise en charge médicale et psychosociale. J'exhorte toutes les parties au conflit à accorder aux organisations humanitaires et à la MINUSS un accès sans entrave aux victimes et aux civils déplacés. J'appelle également la communauté internationale à maintenir les ressources nécessaires pour assurer les services vitaux.

Enfin, étant donné l'ampleur et les conséquences de ces violations, les violences sexuelles liées au conflit doivent être considérées comme un aspect central de l'accord de paix revitalisé de 2018. Il s'agit notamment de veiller à ce que les crimes de violence sexuelle ne soient pas amnistiés et que les victimes reçoivent les réparations et le soutien dont elles ont besoin pour reconstruire leur vie. Les considérations relatives à la violence sexuelle doivent faire partie de tout accord de consolidation de la paix, de reconstruction, de justice transitionnelle et de vérité et de réconciliation.

Le Président : Je remercie M^{me} Patten de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice Wronecka.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : En ma qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, j'ai l'honneur d'informer les membres du Conseil des faits nouveaux survenus au Comité depuis mon précédent exposé fait dans cette salle en mai (voir S/PV.8249).

Premièrement, je me concentrerai sur la visite que j'ai effectuée au Soudan du Sud et dans la région en juin. Deuxièmement, je donnerai des précisions sur les recommandations figurant dans le rapport intérimaire du Groupe d'experts, qui a été soumis au Comité le 2 novembre et publié en tant que document du Conseil de sécurité le 26 novembre (S/2018/1049). Le Comité a eu l'occasion de discuter, le 15 novembre, avec le Coordonnateur du Groupe de ses conclusions et recommandations, puis d'envisager diverses mesures de suivi en vue d'améliorer l'application et l'efficacité du régime. Troisièmement, je donnerai un bref aperçu

des faits nouveaux survenus au sein du Comité depuis mon exposé en mai.

Du 16 au 26 juin, j'ai eu l'occasion de me rendre au Soudan du Sud, en Éthiopie, en Ouganda et au Kenya, dans cet ordre. Ma visite avait trois objectifs : premièrement, obtenir un compte rendu direct de l'application des mesures de sanctions; deuxièmement, fournir des informations pour le réexamen du mandat par le Conseil, conformément au paragraphe 2 de la résolution 2353 (2017); et, troisièmement, renforcer le dialogue et la collaboration avec les États concernés pour ce qui est de l'application des mesures, y compris les éventuels besoins d'assistance. Cette visite a coïncidé avec la période d'examen définie dans la résolution 2418 (2018) et a précédé l'imposition de l'embargo sur les armes du 13 juillet, avec l'adoption de la résolution 2428 (2018). Ma visite a également précédé l'adoption par les parties de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, conclu le 12 septembre.

Avant de parler des mesures prises par le Comité pour donner suite aux constats dressés au cours de ma visite, je voudrais souligner les principales questions observées et soulevées au cours de celle-ci.

Premièrement, en ce qui concerne la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme au Soudan du Sud, j'ai personnellement constaté qu'il était urgent que nous poursuivions, tous autant que nous sommes, nos efforts pour trouver une solution à la crise dans le pays. Je suis particulièrement inquiète de l'environnement dans lequel la prochaine génération de Sud-soudanais grandit, ainsi que des conséquences des actes de violence sexuelle sur les victimes et leurs communautés. Je salue et appuie les appels lancés par les dirigeants communautaires pour que les auteurs rendent des comptes.

Je tiens en outre à rappeler la déclaration à la presse du 7 décembre (SC/13611), dans laquelle les membres ont condamné avec la plus grande fermeté les violences sexuelles et sexistes odieuses commises contre des femmes près de Bentiu, dans le nord du Soudan du Sud, ces dernières semaines. Les membres ont également souligné que le Conseil demandait au Gouvernement sud-soudanais de condamner les attaques, de faire en sorte qu'une enquête approfondie soit menée et que les responsables rendent des comptes, et de rompre le cycle de l'impunité pour les violences sexuelles et sexistes. Je rappelle également que les membres du Conseil ont réaffirmé leur volonté d'imposer des sanctions ciblées

contre les personnes ou entités qui sont responsables d'activités ou de politiques faisant peser une menace sur la paix, la sécurité ou la stabilité du Soudan du Sud, telles que le fait d'avoir pris pour cible des civils, notamment des femmes et des enfants, en se rendant coupable d'actes de violence, y compris de meurtres, de mutilations, d'actes de torture, de viols ou d'autres actes de violence sexuelle. Le Comité compte sur le Groupe d'experts pour lui présenter des informations pertinentes à cet égard. Il compte également sur toutes les parties et tous les États Membres pour coopérer avec le Groupe, conformément au paragraphe 21 de la résolution 2428 (2018).

En ce qui concerne le paragraphe 22 de la résolution 2428 (2018), en ma qualité de Présidente du Comité, je continuerai également de renforcer la coopération du Comité avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, ainsi qu'avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, afin de faciliter le partage d'informations pertinentes pour le mandat du Comité. Conformément aux paragraphes 18 et 25 de cette même résolution, je continuerai également de collaborer avec le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et la Commission mixte de suivi et d'évaluation pour permettre l'échange d'informations.

Deuxièmement, je juge encourageants les progrès réalisés sur le plan politique depuis ma visite. J'espère vivement que l'Accord revitalisé signé le 12 septembre marque le début de la fin des cycles de violence qui ont trop souvent émaillé la vie des Sud-Soudanais, de sorte que les parties s'acquittent de leurs responsabilités en respectant et en mettant en œuvre l'Accord. Comme l'ont fait remarquer de nombreux interlocuteurs au cours de ma visite, cette lutte pour le pouvoir a entraîné des souffrances inconcevables et doit cesser sans plus tarder.

L'appui de la région et de la communauté internationale dans son ensemble restera essentiel pour instaurer la paix et la stabilité dans le pays. Je juge encourageant les points de convergence qui sont ressortis de mes entretiens avec de hauts responsables des pays voisins du Soudan du Sud. J'ai bon espoir que la communauté internationale restera unie dans la mise en œuvre du régime de sanctions dans le cadre de ses

efforts globaux pour aider le peuple sud-soudanais à instaurer la paix, la stabilité et la sécurité.

À cet égard, j'ai l'intention de poursuivre mes efforts pour bien faire comprendre aux dirigeants sud-soudanais que le régime de sanctions a été mis en place en appui au processus politique visant à instaurer la paix. En ce qui concerne la région, je me propose de poursuivre les efforts pour encourager les États de la région à tenir le Comité informé des mesures qu'ils déploient pour appliquer les sanctions en vigueur, notamment en présentant des rapports de mise en œuvre sur les mesures ciblées que sont le gel des avoirs et l'interdiction de voyager, et des rapports d'inspection concernant l'embargo sur les armes récemment imposé, ainsi qu'en respectant les procédures en vigueur de notification et de demande de dérogation relatives aux trois mesures de sanction en place concernant le Soudan du Sud. Si le régime de sanctions n'est pas pleinement appliqué, il risque de perdre son importance et son efficacité, et le Comité lui risque de perdre sa légitimité, potentiellement au détriment de la population civile sud-soudanaise.

Pour renforcer encore l'application du régime de sanctions, et en réponse aux recommandations que j'ai formulées à l'issue de ma visite, le Comité a approuvé huit mesures différentes, dont l'une a consisté à informer le Conseil de ce que j'ai pu observer durant ma visite dans ces quatre pays au mois de juin. Le Comité a également convenu d'écrire aux quatre pays pour les remercier de leur hospitalité et aborder les questions examinées en lien avec le régime de sanctions du Soudan du Sud. Il a en outre convenu d'envoyer une note verbale à tous les États Membres, leur rappelant leurs obligations en vertu du régime de sanctions élargi établi par la résolution 2206 (2015), qui a été transmise le 23 novembre, et de convoquer une séance d'information ouverte à tous les États Membres pour permettre aux États non membres d'avoir eux aussi un échange avec le Comité. Il est prévu que cette séance ait lieu en janvier 2019.

Le Comité a également invité la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit à lui présenter à nouveau un exposé l'année prochaine, dans le prolongement de son dernier exposé en date, en mars de l'année dernière, et a demandé à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé de tenir le Comité informé des informations pertinentes,

comme suite à son dernier exposé, en avril. Pour ce qui est du paragraphe 22 de la résolution 2428 (2018), le Comité a invité le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme à lui communiquer également toute information utile. Enfin, en ce qui concerne le paragraphe 18 de la même résolution, le Comité a invité l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à lui présenter un exposé à l'issue du prochain sommet de l'IGAD sur le Soudan du Sud.

J'en viens maintenant à la deuxième partie de mon exposé, à savoir le rapport périodique du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud présenté en application de la résolution 2428 (2018) et, plus précisément, les mesures prises par le Comité en réponse aux conclusions et recommandations du Groupe.

Je ne répéterai pas en détail le contenu du rapport périodique, étant donné qu'il a été transmis aux membres du Conseil et qu'il est maintenant disponible sous la cote S/2018/1049. Je voudrais seulement rappeler aux membres que le Groupe d'experts a présenté ses conclusions concernant la situation politique et sécuritaire au Soudan du Sud; les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire; les entraves aux missions humanitaires et de maintien de la paix; l'exploitation illégale des ressources naturelles par des groupes armés ou des réseaux criminels; l'achat et le transfert d'armes et la fourniture d'une assistance technique connexe en violation de la résolution 2428 (2018); et l'application des mesures de sanction au Soudan du Sud, y compris, pour la première fois dans le rapport du Groupe d'experts, l'embargo sur les armes imposé en juillet de cette année, en plus des mesures ciblées concernant les voyages et les mesures financières imposées initialement par la résolution 2206 (2015) en mars 2015. Sur la base de ses conclusions, le Groupe a formulé cinq recommandations dans son rapport périodique en se fondant sur le constat qu'en dépit des progrès accomplis sur le plan politique, les caractéristiques du conflit décrites préalablement au Conseil persistent, la crise humanitaire, la violence et l'instabilité continuant de sévir presque partout dans le pays. Les recommandations et les mesures prises par la suite par le Comité ont été les suivantes.

Premièrement, pour assurer l'application effective de l'embargo sur les armes établi par la résolution 2428 (2018), le Groupe a recommandé que le Comité élabore une Notice d'aide à l'application et la publie sur son site Web afin d'aider les États Membres dans la mise en oeuvre de l'embargo sur les armes, notamment en expliquant dans le détail les démarches

à suivre pour les demandes de dérogation. Le Comité a décidé de revenir à cette recommandation lorsque les directives actualisées relatives à la conduite de ses travaux, qui prendront en compte les dispositions de la résolution 2428 (2018), auront été adoptées.

Deuxièmement, pour garantir le respect et l'efficacité des mesures ciblées dont font l'objet les huit individus actuellement visés par les sanctions imposées en application de la résolution 2206 (2015), le Groupe a recommandé que le Comité publie un communiqué de presse réaffirmant l'obligation pour tous les États Membres d'appliquer les mesures relatives à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs qui visent les personnes désignées en application de la résolution 2206 (2015), dont les dispositions ont été reconduites par la résolution 2428 (2018). Le Comité a donné son accord de principe à cette recommandation et est en train d'examiner un projet de communiqué de presse.

Le Comité a pris note des troisième et quatrième recommandations du Groupe visant à décourager les malversations et les détournements de fonds publics, qui compromettent la paix, la sécurité et la stabilité du Soudan du Sud, et à prévenir les pratiques d'exploitation ou de commerce illégaux de ressources naturelles qui pourraient déstabiliser le Soudan du Sud, comme décrit à l'alinéa j) du paragraphe 14 de la résolution 2428 (2018).

Dans sa cinquième et dernière recommandation, le Groupe encourage le Comité à demander instamment la libération immédiate de tous les enfants soldats et à recommander de renforcer la coordination entre tous les organismes concourant à la gestion de la démobilisation des enfants soldats, en particulier pendant le processus de cantonnement décrit dans l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Le Comité a accepté cette recommandation et, dans le but d'harmoniser les travaux et la communication des organes subsidiaires du Conseil, il a l'intention de discuter d'un texte une fois que le Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé aura adopté ses nouvelles recommandations concernant la situation des enfants dans le contexte du conflit armé au Soudan du Sud, qui sont actuellement en train d'être examinées.

J'en viens à la troisième et dernière partie de ma déclaration. Je voudrais présenter un bref aperçu des travaux du Comité depuis l'exposé que j'ai présenté au Conseil en mai.

Le 25 juillet, le Service de la lutte antimines de l'ONU a présenté un exposé au Comité en ce qui concerne l'imposition d'un embargo sur les armes sur le territoire du Soudan du Sud en application du paragraphe 4 de la résolution 2428 (2018), compte tenu de l'absence d'un expert en matière d'armes au sein du Groupe et d'informations pertinentes concernant la situation relative aux armes au Soudan du Sud à ce moment.

Durant des consultations tenues le 27 août, le Comité a examiné le rapport sur la visite de la Présidente au Soudan du Sud, en Éthiopie, en Ouganda et au Kenya, dont j'ai parlé tout à l'heure. Le 14 septembre, le Comité a entendu une présentation du Coordonnateur du Groupe d'experts créé en application de la résolution 2428 (2018) à propos du programme de travail du Groupe.

Le 24 octobre, le Comité a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Une fois de plus, les faits glaçants présentés au Comité à cette occasion, notamment la conclusion selon laquelle le nombre de victimes de crimes sexuels et sexistes recensés à ce stade de l'année 2018 était le plus élevé des trois dernières années, montrent à quel point il est urgent que le Gouvernement sud-soudanais agisse pour mettre un terme à ces crimes barbares et amener les responsables des crimes commis à rendre des comptes dans les plus brefs délais.

Le 15 novembre, le Comité a entendu une présentation du Coordonnateur du Groupe d'experts sur le rapport périodique du Groupe et examiné les recommandations qui y sont formulées, dont j'ai donné des détails plus haut.

Enfin, je tiens à signaler et à saluer l'engagement accru des pays de la région, qui contactent de plus en plus le Comité pour demander des éclaircissements sur les mesures et les procédures de dérogation y relatives. Depuis mon dernier exposé, le Comité a reçu, pour la première fois, deux demandes de dérogation de la part d'États Membres pour permettre à des individus figurant sur la liste de voyager, et ces deux demandes ont été approuvées. Les informations étayant une de ces demandes ont permis au Comité de mettre à jour les informations de la liste de sanctions établie en vertu de la résolution 2206 (2015) le 21 novembre, facilitant ainsi la mise en œuvre par les États Membres des sanctions ciblées contre Gabriel Jok Riak Makol.

À l'avenir, outre les réunions régulières du Comité, je prévois de continuer à convoquer des réunions informelles à l'intention des membres intéressés du Comité dans les locaux de la Mission permanente de la Pologne. D'autre part, en sus des travaux habituels du Comité, j'ai l'intention de retourner au Soudan du Sud en 2019, et peut-être dans les pays voisins, et j'espère à cette occasion pouvoir constater une amélioration des conditions de vie quotidienne, de la sûreté et de la sécurité de la population sud-soudanaise, ce qui refléterait les progrès importants accomplis sur le plan politique.

Le Président : Je remercie l'Ambassadrice Wronecka de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Hunter (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de ses mises à jour sur la situation au Soudan du Sud, qui, au même titre que l'exposé présenté par la Représentante spéciale, M^{me} Patten, nous rappellent pourquoi la communauté internationale doit renforcer ses appels à l'application du principe de responsabilité pour les atrocités horribles. Nous les remercions sincèrement de leur travail et de donner une voix à ceux qui ne peuvent pas toujours se faire entendre. Nous nous félicitons également grandement de l'exposé de l'Ambassadrice Wronecka, et la remercions de ses efforts inlassables au sein du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, qui est plus que jamais aujourd'hui un pilier de l'engagement du Conseil en faveur de la paix au Soudan du Sud.

Je tiens en premier lieu à féliciter le Conseil d'être parvenu à un consensus sur la déclaration à la presse publiée le 7 décembre (SC/13611) concernant la violence sexuelle et sexiste effroyable qui sévit dans le nord du Soudan du Sud. Les États-Unis demeurent profondément préoccupés, en particulier par l'insuffisance de la réaction du Gouvernement sud-soudanais. Bien que ces cas de violence sexuelle coordonnée se soient produits il y a des semaines, le Gouvernement n'a toujours pas condamné les attaques ni sanctionné qui que ce soit.

Trois mois après la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, la communauté internationale, et plus important encore, le peuple sud-soudanais, peuvent constater des progrès dans la mise en œuvre des dispositions relatives à la préparation de la transition. Comme nous

l'avons souligné le mois dernier dans cette salle (voir S/PV.8403), nous nous félicitons de la diminution des affrontements violents et de la mise en place de certains des comités préparatoires à la transition. Nous constatons avec satisfaction que des mesures de confiance entre les parties ont été prises, notamment au niveau local. La participation de groupes de femmes, d'organisations de la société civile et d'autres parties prenantes à la mise en œuvre constitue une avancée encourageante, et nous invitons instamment à la poursuite et à l'élargissement de ces efforts. Cependant, les États-Unis sont préoccupés par le fait que les parties n'ont guère avancé dans la négociation d'une solution au sujet des dispositions transitoires de sécurité. Nous appelons les dirigeants sud-soudanais à s'engager pleinement à prendre ces décisions difficiles, qui ont constitué un obstacle majeur à la mise en œuvre des accords de paix précédents.

Dans l'esprit de la mise en œuvre de l'accord de paix, les États-Unis réitérent leur appel à la libération des personnes détenues arbitrairement et des prisonniers de guerre. Un grand nombre de personnes, y compris Peter Biar Ajak, sont toujours incarcérées sans avoir la possibilité de demander un examen juridique de leur détention. Le maintien en détention de tous les prisonniers politiques est contraire à la lettre et à l'esprit du dernier accord de paix et des accords précédents.

Les États-Unis condamnent vigoureusement les obstacles bureaucratiques et physiques imposés par le Gouvernement sud-soudanais, les forces d'opposition et d'autres parties qui empêchent l'ONU et les acteurs humanitaires et du développement de fournir une aide vitale et d'assurer la sécurité des plus vulnérables. Même un seul incident où le Gouvernement restreint la circulation du personnel des Nations Unies, c'est un incident de trop. Mais 19 incidents, comme le signale le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/1103), c'est complètement inacceptable. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) doit pouvoir se déplacer librement et sans restriction dans tout le Soudan du Sud, conformément à l'accord sur le statut des forces entre l'ONU et le Gouvernement de la République du Soudan du Sud concernant la MINUSS.

Étant donné que près de 2 millions de Sud-Soudanais sont déplacés à l'intérieur du pays et que plus de 6 millions d'entre eux sont confrontés à l'insécurité alimentaire, il est inadmissible de refuser l'accès à ceux qui travaillent pour protéger et sauver des vies. La plupart des régions du pays continueront de connaître une grave crise de la faim pendant le mois de janvier, et la famine

est une possibilité bien réelle dans de nombreuses zones touchées par le conflit si l'insécurité ou le refus d'accès continuent de perturber l'acheminement de l'aide d'urgence aux personnes qui en ont besoin. Nous demandons au Gouvernement et aux groupes d'opposition d'assurer à l'Organisation des Nations Unies, aux observateurs du cessez-le-feu, au personnel humanitaire et aux partenaires de développement un accès libre et sans entrave dans l'ensemble du Soudan du Sud, afin de fournir une assistance salvatrice à toutes les personnes nécessiteuses.

Les politiques fiscales du Soudan du Sud constituent un autre obstacle pour les agents humanitaires et de développement. Nous avons pris note de la circulaire sur les impôts publiée le 5 décembre, et nous exhortons le Gouvernement à instituer une dérogation provisoire aux taxes et frais en faveur de tout le personnel international des organisations humanitaires et de développement pendant la durée de la crise.

Si on veut que l'Accord de paix récent ait la moindre chance de succès, les dirigeants du Soudan du Sud doivent avoir la volonté de briser le cycle de l'impunité pour les responsables d'atrocités, ainsi que pour tous les acteurs qui alimentent le conflit au Soudan du Sud. Afin d'appuyer l'engagement des États-Unis en faveur de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud, le Gouvernement de mon pays a imposé des sanctions, le 14 décembre, contre trois individus. Des sanctions ont été imposées contre Israel Ziv et Obac William Olawo pour leur rôle dans l'expansion ou l'extension du conflit, et contre Gregory Vasili pour des agissements qui ont miné la paix, la stabilité et la sécurité au Soudan du Sud.

Nous félicitons les protagonistes régionaux de leur leadership et de leur volonté de soutenir la paix au Soudan du Sud, et nous comptons sur la région pour maintenir les pressions sur les parties afin qu'elles appliquent l'Accord de paix et appuient l'embargo sur les armes imposé par l'ONU, qui vise à prévenir l'afflux d'armes au Soudan du Sud, car elles déstabiliseraient davantage le pays et la région.

Enfin, les États-Unis continuent de soutenir la population sud-soudanaise et ses aspirations à la liberté, à la paix et à la prospérité. Nous engageons les dirigeants du Soudan du Sud à transformer ces aspirations en réalité en appliquant l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, en mettant fin au cycle d'impunité pour les auteurs d'atrocités et

en permettant à la MINUSS de fonctionner librement, conformément à son mandat.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, et la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Pramila Patten, de leurs exposés respectifs.

Nous nous associons à d'autres orateurs pour condamner dans les termes les plus énergiques les cas de violence sexuelle et sexiste contre des femmes près de Bentiu, et nous demandons que les auteurs de ces crimes atroces répondent d'urgence de leurs actes. Nous espérons que les engagements exprimés par les parties à lutter contre la violence sexuelle et sexiste se traduiront en actes, au moyen d'une enquête approfondie sur ces incidents.

Le long conflit au Soudan du Sud a causé d'immenses ravages dans le pays et y a exacerbé une situation humanitaire déjà grave, ainsi que les problèmes économiques. S'appesantir sur l'attribution des responsabilités ou sur l'échec des tentatives précédentes d'instaurer la paix ne sortira pas le Soudan du Sud du bourbier et ne soulagera pas sa population, qui souffre tant depuis beaucoup trop longtemps. Comme le Secrétaire général l'a signalé à juste titre dans son rapport trimestriel,

« L'Accord revitalisé offre une occasion sans précédent de mettre fin au conflit ... au Soudan du Sud » (S/2018/1103, par. 71).

Ce sont les efforts régionaux concertés et la détermination des parties à renverser la tendance qui ont mené à la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. C'est exactement ce que nous soulignons depuis assez longtemps, et nous le réaffirmons une fois encore tandis que nous touchons à la fin de notre mandat au Conseil de sécurité : tous nos efforts collectifs doivent viser à assurer la pleine application de l'Accord revitalisé.

Nous nous félicitons véritablement – en fait, nous en sommes extrêmement reconnaissants – de la persévérance de l'Union africaine et de l'Organisation des Nations Unies, y compris au niveau le plus élevé de leur hiérarchie, qui ont œuvré de concert avec la région pour résoudre le conflit. Pendant toute la durée de notre mandat au Conseil, nous avons préconisé que les trois organisations maintiennent leur unité d'objectifs dans la recherche d'une paix durable au Soudan du Sud, et nous serions les premiers à affirmer que les progrès réalisés jusqu'à présent dans le processus de paix n'auraient pas

été possibles sans ce généreux soutien. Maintenir cette unité d'objectifs reste vital pendant la période de l'après-revitalisation. L'appui des deux organisations doit aussi s'étendre à l'application de l'Accord revitalisé.

Il est malencontreux qu'on ne puisse pas en dire autant du Conseil de sécurité. Dans un passé récent, le Conseil n'a pas répondu à l'appel de la région, qui protestait contre le moment choisi pour imposer un embargo sur les armes au Soudan du Sud. Nous avons tous entendu parler, directement ou indirectement, y compris de la part du Secrétariat, des répercussions du moment fâcheux qui a été choisi. Encore une fois, le Conseil ne s'est pas prononcé sur l'Accord de paix revitalisé. Cela est très regrettable, et nous ne voyons pas de raison valable à cela. Paradoxalement, les membres du Conseil sont les premiers à exiger son application et ils demandent à la région d'en faire davantage. Cela soulève la question de savoir s'il peut être raisonnable pour une entité de prôner vigoureusement la mise en œuvre d'un accord tandis que cette même entité n'a pas fait d'effort supplémentaire pour se féliciter en premier lieu dudit accord.

Bien entendu, nous comprenons qu'il puisse y avoir des doutes parmi les membres du Conseil au sujet de l'attachement des parties à l'application de l'Accord, mais rester un témoin passif n'est pas la solution. Nous considérons que le Conseil de sécurité a un rôle particulier à jouer pour soutenir la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé. Le sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement a demandé l'appui du Conseil pour ce qui est du déploiement complet de la force de protection régionale et d'un nouvel examen de son mandat, afin qu'elle soit mieux à même de soutenir l'application de l'Accord revitalisé. Nous continuons d'espérer que le Conseil répondra positivement à cette demande.

Comme je l'ai dit plus tôt, je voudrais indiquer clairement que c'est principalement la détermination des parties à être souples et mutuellement accommodantes qui a conduit à la signature de l'Accord de paix. Les tendances et évolutions positives qui ont suivi l'Accord de paix ont renforcé davantage notre foi dans les parties et nous ont encouragés à redoubler d'efforts, afin de les appuyer dans l'application intégrale de l'Accord revitalisé. Nous sommes également encouragés par les mesures de confiance prises par les parties. Toutefois, le temps ne joue pas en notre faveur. Les parties doivent accélérer leurs efforts pour rattraper le temps perdu. En assurant l'accomplissement des tâches à mener

pendant la période préalable à la transition, comme le stipule l'Accord de paix, le tableau récapitulatif établi aux fins de l'application poserait les fondements d'une période de transition réussie. Plus la période préalable à la transition dure, plus les possibilités de faire de véritables progrès s'amenuisent. Nous espérons que les parties resteront attachées à l'Accord signé, et nous les encourageons à le faire.

Enfin, il est d'une importance cruciale de garantir une nouvelle réduction du conflit et la cessation complète des hostilités. Cela facilitera l'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire indispensable. Les parties doivent donner la priorité à la mise en œuvre du cessez-le-feu permanent et de la cessation des hostilités, à la protection des civils et à l'accès humanitaire. Le rétablissement d'un cessez-le-feu permanent est essentiel pour l'accès sans entrave à la population touchée et pour la sûreté du personnel humanitaire et de la livraison de l'aide.

M^{me} Gueguen (France) : Je tiens à remercier tout d'abord les auteurs des trois exposés pour leurs interventions éclairantes et pour leur engagement personnel en faveur de la paix au Soudan du Sud.

Je voudrais aborder trois points : le processus de paix, la situation humanitaire et la force de protection régionale de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Mon premier message est qu'il faut donner toute sa chance au processus de paix.

La signature, le 12 septembre dernier, de l'Accord revitalisé sur la résolution du conflit au Soudan du Sud représente une opportunité historique pour la sortie du conflit. Il ne faut pas laisser passer cette occasion. La phase actuelle de pré-transition constitue un moment clé pour la réussite de l'Accord. Les organes pré-transitionnels ont commencé à se réunir, ce qui est un pas dans la bonne direction. Le cessez-le-feu est globalement respecté, ce qui est encourageant.

Mais je voudrais être claire : le plus dur reste à faire. La réussite de la phase de pré-transition et la constitution du nouveau gouvernement unitaire passent par la pleine opérationnalisation des institutions de la pré-transition. Ces institutions doivent déterminer les arrangements sécuritaires, notamment le cantonnement des groupes armés et la formation de la force conjointe chargée d'assurer la sécurité pendant la phase de transition. Des avancées concrètes sont également encore attendues dans l'élaboration d'une Constitution transitoire et dans le redécoupage des frontières internes.

La France encourage les parties à prendre ces sujets à bras le corps, et à rechercher un accord politique sur tous ces points. Il y a urgence à avancer dans le processus de paix, car les populations continuent de souffrir.

Et ceci sera mon deuxième message, qui est en fait un cri d'indignation devant la souffrance des populations, notamment des femmes, au Soudan du Sud.

La situation humanitaire au Soudan du Sud demeure insupportable. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 2 millions de déplacés, 7 millions de Sud-Soudanais qui ont besoin d'assistance humanitaire, et près de la moitié de la population en situation de malnutrition sévère. Le Soudan du Sud est aujourd'hui le pays le plus dangereux pour le personnel humanitaire. Cela constitue une entrave grave à la mise en œuvre de la réponse humanitaire. Nous devons donc continuer de tout mettre en œuvre pour protéger les personnels humanitaires, qui continuent à être la cible d'attaques, et poursuivre nos efforts pour que ces crimes odieux ne restent pas impunis. Garantir un accès humanitaire sûr et sans entrave sur l'ensemble du territoire est absolument indispensable pour répondre aux besoins immenses des populations. L'action de la MINUSS pour sécuriser les convois humanitaires est à cet égard cruciale. Le Conseil peut compter sur l'engagement constant de la France sur ces sujets.

Le niveau de violence sexuelle que nous a décrit M^{me} Patten est lui aussi profondément choquant. Les viols massifs qui ont eu lieu à Bentiu fin novembre sont une atrocité, et il ne faut pas que ces crimes abjects demeurent impunis. À la suite de la déclaration du Conseil publiée le 7 décembre (voir SC/13611), je souhaite réitérer que la France condamne avec la plus grande fermeté l'utilisation des violences sexuelles à l'encontre des populations civiles, celles-ci peuvent être constitutives de crimes de guerre, a fortiori lorsqu'elles sont utilisées comme tactique de guerre. Ma délégation appelle à nouveau le comité de sanctions à se mobiliser pleinement contre ceux qui commettent et commanditent des violences sexuelles. Le Soudan du Sud doit prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les crimes commis ne restent pas impunis. Cela est indispensable pour mettre un terme au cycle de violences et de représailles, et indissociable de tout processus de réconciliation nationale. À cet égard la mise en place et l'opérationnalisation de la Cour hybride pour le Soudan du Sud doit rester une priorité.

Mon troisième message porte sur la force de protection régionale. Je voudrais à nouveau saluer la

contribution précieuse de la région, et notamment du Soudan et de l'Ouganda, dans le processus de paix au Soudan du Sud. L'Accord revitalisé n'aurait pas vu le jour sans l'investissement et la détermination de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Nous comprenons que les pays de l'IGAD veuillent participer à la mise en œuvre de l'Accord en déployant des troupes dans la Force régionale de protection de la MINUSS.

Cependant nous devons avoir conscience que le retour sécurisé des responsables de l'opposition et le cantonnement des groupes armés ne pourront résulter que d'un accord politique. Le déploiement de troupes supplémentaires dans la force de protection régionale de la MINUSS, ne saurait pallier l'absence d'accord politique sur ces points. Nous devons également veiller à conserver une chaîne de commandement unique au sein de la MINUSS, et la force de protection régionale doit s'inscrire dans cette chaîne de commandement. Enfin, les règles et les exigences notamment en matière de capacités, de formations, de prévention des violences sexuelles et de prise en charge de leurs victimes ou de respect des droits de l'homme, doivent impérativement s'appliquer aux troupes déployées dans la force de protection régionale.

Je voudrais conclure en félicitant et en remerciant les femmes et les hommes qui sont déployés dans la MINUSS, pour leur travail important, notamment pour la protection des civils.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Pramila Patten, pour leurs mises à jour détaillées sur les derniers événements au Sud Soudan. Nous félicitons également l'Ambassadrice Wronecka pour ses efforts considérables et ses précieuses observations sur les travaux du Comité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud. Nous souhaitons également la bienvenue au Conseil à l'Ambassadeur Akuei Bona Malwal, Représentant permanent du Soudan du Sud. Nous nous félicitons en outre du rapport trimestriel du Secrétaire général (S/2018/1103), ainsi que de son évaluation mensuelle des obstacles rencontrés par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Je voudrais maintenant faire quelques observations.

Premièrement, en ce qui concerne la situation politique, nous reconnaissons que la signature,

le 12 septembre, de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Sud-Soudan a constitué un pas important vers la paix dans ce pays. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en œuvre de cet accord et nous espérons vivement qu'il jettera les bases d'une paix et d'une stabilité durables dans le pays. Nous appelons donc les parties signataires au Soudan du Sud à faire preuve d'un esprit de compromis et d'une volonté politique réelle de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, les dispositions de l'Accord revitalisé sur le cantonnement et l'intégration des forces, afin que ce dernier ne connaisse pas le même sort que les autres tentatives malheureuses d'instaurer la paix au Soudan du Sud. Nous appelons également l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union africaine, l'ONU et les États voisins à poursuivre leurs efforts concertés pour instaurer la confiance entre les parties et contribuer à l'application des dispositions de l'Accord revitalisé, comme le représentant de l'Éthiopie vient de le proposer. Nous nous félicitons de la signature de l'Accord revitalisé par les membres du Comité *ad hoc* de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud le 21 novembre et réaffirmons la nécessité d'exhorter les non-signataires à se joindre au processus de paix.

Deuxièmement, malgré l'amélioration générale de la situation en matière de sécurité et la réduction du nombre de violations des droits de l'homme, la situation humanitaire au Soudan du Sud reste fragile et instable. Les civils, en particulier les femmes et les enfants, continuent d'être les plus durement touchés par la crise, souffrant de la violence, des déplacements et de niveaux critiques d'insécurité alimentaire. Nous appelons donc toutes les parties au Soudan du Sud à mettre en œuvre la cessation permanente des hostilités, à mettre complètement fin à la violence en maîtrisant leurs forces, à cesser les attaques contre les travailleurs humanitaires et à respecter strictement le droit international humanitaire.

Nous condamnons fermement la série d'agressions perpétrées contre des femmes à Bentiu entre le 19 et le 29 novembre. Il faut enquêter sur ces attaques et demander des comptes à leurs auteurs. Nous encourageons également les pays donateurs à fournir un financement adéquat et durable pour l'aide humanitaire à la population. Afin de s'attaquer véritablement à la situation fragile du Soudan du Sud, l'aide humanitaire doit s'accompagner d'efforts de développement et de lutte contre les causes profondes du conflit. Les conflits peuvent être quelque peu résolus ou minimisés en

réduisant les rivalités tribales, en mettant en œuvre des mesures de confiance parmi les populations locales, en fournissant des services de base et en augmentant la création d'emplois. Les femmes et les jeunes doivent jouer un rôle important dans ces processus.

Troisièmement, en ce qui concerne la MINUSS, notre délégation est préoccupée par la persistance de certaines violations de l'accord sur le statut des forces. Nous appelons toutes les parties au conflit à prendre toutes les mesures appropriées pour assurer la sûreté, la sécurité et la liberté de circulation du personnel de la MINUSS. Nous nous félicitons de l'initiative des pays de l'IGAD de participer à la Force de protection régionale. Dans le même temps, nous soulignons qu'il importe de préserver une structure unifiée de commandement et de contrôle de la MINUSS et de veiller à ce que la force de protection régionale respecte les normes des Nations Unies.

Enfin, le Kazakhstan félicite la MINUSS de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées dans des circonstances très difficiles, et nous réaffirmons notre appui indéfectible à ses efforts visant à instaurer la paix et la stabilité au Soudan du Sud.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Il y a cinq ans, des combats ont éclaté au Soudan du Sud. Au cours de ces cinq dernières années, près de 400 000 personnes ont été tuées. Des vies ont été perdues et l'avenir a pris fin. Mais en 2018, nous avons vu des progrès significatifs. Il y a un an, le processus de paix était au point mort. En septembre, les parties ont signé l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Nous n'avons cessé de nous en féliciter, estimant qu'il s'agissait d'un pas important vers la paix au Soudan du Sud. Nous saluons également les efforts déployés par la région, les parties au conflit et nos collègues de l'ONU pour leur contribution à la réalisation de cet important progrès.

Nous jugeons encourageante la baisse générale de la violence au Soudan du Sud, qui indique que l'Accord commence avoir un effet positif sur la vie de la population sud-soudanaise, même si nous sommes préoccupés par les affrontements qui continuent d'éclater et les violations du cessez-le-feu. En outre, bien que les progrès aient été lents, nous nous félicitons également des avancées réalisées par les parties dans la mise en place de certains des comités et processus techniques nécessaires à la mise en œuvre de l'Accord.

Nous espérons sincèrement que 2019 verra ces progrès se poursuivre et s'amplifier, mais il ne faut pas croire que ce sera facile. Nous ne devons pas détourner notre attention du Soudan du Sud. Plus que jamais, l'action unie du Conseil en faveur de la paix est nécessaire pour traduire les espoirs en changement réel.

Le Conseil a clairement exprimé son profond rejet des actes de viol et de barbarie signalés contre des femmes et des filles près de Bentiu le mois dernier et que la Représentante spéciale du Secrétaire général Patten nous a décrits avec tant d'émotion dans la salle aujourd'hui. Cela n'est malheureusement pas nouveau au Soudan du Sud, comme en témoignent les informations selon lesquelles 900 civils ont été enlevés dans l'Équatoria occidentale entre avril et août, y compris à des fins d'esclavage sexuel. Les actes de violence sexuelle dont ont été victimes des filles d'à peine 8 ans près de Bentiu sont véritablement abjects et ont été commis alors que les parties prétendaient instaurer la paix. Les victimes méritent justice pour les crimes qui ont été commis contre elles. Des enquêtes complètes et approfondies doivent être menées, un soutien doit être apporté aux survivants et les responsables doivent rendre des comptes. Comme la Représentante spéciale Patten, nous demandons instamment que le Tribunal mixte soit mis en place le plus rapidement possible.

Le Conseil, pour sa part, doit continuer à maintenir la pression sur ceux qui agissent contre la paix au Soudan du Sud et mettre fin à la culture de l'impunité qui perdure depuis trop longtemps. Tous les États Membres doivent respecter pleinement les sanctions en place, ce qui signifierait clairement à ceux qui s'opposent à la paix qu'ils seront tenus en échec. À cet égard, je me félicite de l'exposé présenté par l'Ambassadrice Wronecka et de l'action militante qu'elle a menée au cours de l'année écoulée.

Malgré les engagements pris dans l'accord de paix du 12 septembre, les travailleurs humanitaires continuent de se heurter à des entraves à l'acheminement de l'aide de la part de toutes les parties. Le plan d'aide humanitaire pour 2019, publié la semaine dernière, souligne que 7,1 millions de personnes auront besoin d'aide humanitaire l'année prochaine. Il est absolument vital que l'accès soit libre et sans entrave. Or, les restrictions persistent. Au total, 52 problèmes d'accès ont été signalés en novembre; 39 % d'entre eux impliquaient des actes de violence contre le personnel et les biens humanitaires, plus d'un tiers ont été causés par des groupes étatiques. Nous demandons aux dirigeants

sud-soudanais de permettre au travail humanitaire de se dérouler sans être entravée par des menaces ou des restrictions en 2019.

Nos partenaires dans la région ont joué un rôle clef dans les progrès réalisés en 2018. Nous saluons le rôle de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et de ses membres à cet égard et les invitons instamment à poursuivre leur engagement, qui est essentiel pour faire en sorte que le dernier Accord apporte véritablement une paix durable. Nous réitérons notre appel à la région pour qu'elle coopère pleinement avec l'ONU et les membres du Conseil de sécurité sur toute proposition de déploiement de contingents à l'appui de l'Accord.

Je voudrais me faire l'écho des observations formulées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/1103) selon lesquelles aucun déploiement de contingents par la région à l'appui de l'Accord ne pourra compenser l'absence d'action politique des Sud-Soudanais en matière de sécurité. Nous appuyons ce qu'a dit le Secrétaire général adjoint Lacroix durant notre dernière séance sur la question (voir S/PV.8403), à savoir que toute force déployée en appui devra l'être sous une structure unifiée de commandement de l'ONU et respecter les normes des Nations Unies en matière de maintien de la paix.

En conclusion, j'espère que nous pouvons aborder l'année 2019 avec optimisme pour le peuple sud-soudanais. Pour concrétiser ses espoirs de paix et de progrès, ses dirigeants doivent démontrer leur engagement et leur détermination à appliquer l'Accord. Cela suppose notamment de mettre en place les mécanismes de paix, y compris parachever les dispositions transitoires de sécurité et former le gouvernement provisoire de l'union nationale revitalisée, comme l'a souligné le Secrétaire général. Il faut aussi mettre un terme complet aux combats, privilégier la protection de la population sud-soudanaise plutôt que la violence, y compris la violence sexuelle, amener ceux qui commettent des violations à rendre des comptes et permettre un accès sans entrave à l'aide humanitaire pour tous ceux qui en ont besoin et ainsi qu'un accès libre aux observateurs des droits de l'homme et du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi et de l'application des dispositions transitoires de sécurité, qui ont été bloqués plusieurs fois en novembre. Si des progrès sont réalisés sur tous ces fronts, la population sud-soudanaise devrait commencer à croire que ses espoirs peuvent se concrétiser.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous sommes reconnaissants, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et nous remercions M. Jean-Pierre Lacroix, M^{me} Pramila Patten et l'Ambassadrice Joanna Wronecka de leurs exposés importants.

Quelques mois seulement après la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et sa ratification par l'Assemblée législative nationale provisoire, nous suivons avec expectative les premières mesures pour la mise en œuvre des tâches à exécuter pour la préparation de la transition. Nous jugeons positives les réunions tenues par les différents comités au cours des deux derniers mois, y compris celle du Comité national de préparation à la transition et du Comité national chargé des amendements constitutionnels, qui se sont mis d'accord sur leurs modalités de travail et sur un plan de travail pour exécuter les tâches relatives à la préparation de la transition. Nous voudrions également souligner les visites conjointes sur le terrain effectuées par les Forces sud-soudanaises de défense de peuple et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan (M/APLS) dans l'opposition. Nous pensons qu'il s'agit là de mesures importantes pour renforcer la confiance nécessaire à l'instauration d'une paix durable au Soudan du Sud.

Néanmoins, nous devons exprimer notre préoccupation face au fait que le cessez-le-feu n'est pas pleinement respecté sur l'ensemble du territoire sud-soudanais, en particulier à Yei, dans l'État de l'Équatoria central, et dans le triangle de Wau, dans l'État du Bahr el-Ghazal occidental. Nous soulignons l'importance des instances régionales de dialogue et la nécessité qu'elles soient inclusives et impartiales. Nous appelons les groupes d'opposition à participer au dialogue national, car une paix véritable au Soudan du Sud ne sera possible que grâce à la volonté politique et à un dialogue ouvert à toutes les parties.

Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général aux dirigeants du sud-soudanais pour qu'ils mettent en place les dispositions transitoires de sécurité transitoires et forment le gouvernement provisoire de l'union nationale revitalisée.

En ce qui concerne la formation du Gouvernement, nous déplorons la nomination de M. Malek Reuben Riak au poste de Vice-Ministre de la défense, et demandons qu'il soit revenu sur cette décision, car il fait l'objet de sanctions de la part du Conseil et doit répondre devant

la justice d'avoir armé des groupes de jeunes impliqués dans des atrocités criminelles.

Le Pérou condamne avec la plus grande fermeté les innombrables cas de violence sexuelle contre les femmes et les filles au Soudan du Sud, tels que décrits par M^{me} Patten. Les attaques sauvages perpétrées récemment contre plus de 150 femmes et filles dans une zone proche de Bentiu, dans la partie nord du Soudan du Sud, ne peuvent rester impunies. Elles interviennent dans un contexte de violations continues des droits de l'homme. L'équipe spéciale de surveillance et d'information de l'ONU chargée des violations perpétrées contre des enfants en période de conflit armé a consigné 90 cas avérés de violation grave, parmi lesquels dont des cas de recrutement, de violence sexuelle, de meurtre et de mutilation.

C'est pourquoi nous pensons que la visite du Groupe de travail du Conseil sur le sort des enfants en temps de conflit armé en novembre dernier était opportune. Nous espérons qu'elle contribuera à ce que les autorités sud-soudanaises aillent de l'avant et élaborent un plan d'action global pour mettre fin aux graves violations des droits de l'homme commises dans leur pays. Nous déplorons également la gravité de la situation humanitaire et condamnons les actes de violence commis contre les travailleurs et les biens humanitaires.

Nous sommes attristés par la mort de trois travailleurs humanitaires en septembre et en octobre, et nous demandons au Gouvernement sud-soudanais de mettre tout en œuvre pour faire cesser la violence et rétablir la dignité des femmes et des filles, ainsi que pour punir les responsables de ces crimes atroces. Nous sommes convaincus que la création d'un tribunal mixte contribuera à la paix et à la réconciliation. Nous notons également avec préoccupation les violations des sanctions imposées par le Conseil, notamment l'embargo sur les armes imposé en juillet dernier. Nous appelons instamment les pays responsables de ces violations, signalés par l'Ambassadrice Wronecka, à respecter leurs obligations.

Nous saluons le travail accompli par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, en particulier les bons résultats obtenus par les audiences foraines, qui contribueront à garantir la justice et la sécurité dans les sites de protection des civils.

Enfin, je voudrais souligner le travail et les efforts de l'Autorité intergouvernementale pour le

développement (IGAD) et de l'Union africaine. Nous réaffirmons qu'il importe que le Conseil reste uni dans l'appui et le suivi politique nécessaires pour continuer à faire avancer le processus de paix au Soudan du Sud, et soulignons la nécessité de travailler en étroite coordination avec l'Union africaine et l'IGAD.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer à mes collègues pour remercier de leurs exposés le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Lacroix, et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Patten. Nous remercions également le Secrétaire général de son dernier rapport sur le Soudan du Sud (S/2018/1103). Nous partageons ses observations et recommandations.

Je souhaiterais compléter la déclaration que j'ai faite en ma qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud par deux remarques supplémentaires sur la situation politique et sécuritaire et la situation de la population civile.

Trois mois après la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, nous avons assisté à une évolution encourageante de la situation. Toutefois, le processus de paix reste fragile et des affrontements entre les parties au conflit continuent de se produire. La violence doit cesser. Nous appelons les acteurs sud-soudanais à se conformer immédiatement aux dispositions de l'accord de cessation des hostilités de décembre 2017 et à désengager et séparer leurs forces. Nous estimons par ailleurs que les dispositions transitoires en matière de sécurité doivent être mises en place sans plus tarder.

Nous sommes profondément préoccupés par les récents rapports faisant état de civils pris pour cible et de violations graves des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, dont certaines peuvent être constitutives de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. La Pologne est horrifiée par les récents incidents de violence sexuelle visant les femmes et les filles près de Bentiu. Nous appelons toutes les parties sud-soudanaises à faire en sorte que les auteurs répondent de leurs actes et que des mécanismes de justice transitionnelle et de responsabilisation soient mis en place. Nous considérons également que le Conseil de sécurité doit se tenir prêt à imposer des sanctions ciblées contre ceux qui menacent la paix et la stabilité au Soudan du Sud et s'en prennent à

la population civile, notamment les plus vulnérables que sont les femmes et les enfants.

Malgré des années de guerre et de déception, les Sud-Soudanais ont foi dans l'Accord revitalisé, pensant qu'il pourrait ouvrir la voie à la reconstruction de leur vie et au règlement du conflit. Avec cet accord revitalisé, les dirigeants sud-soudanais ont une occasion sans pareil de rétablir la paix et de reconstruire le pays. C'est d'eux seuls que dépend sa mise en œuvre intégrale et en temps opportun. Cet accord leur donne également la possibilité de faire montre d'un engagement et d'une maturité politique réels et, en prouvant qu'ils accordent enfin la priorité au peuple sud-soudanais, de rétablir la confiance de la communauté internationale.

Enfin et surtout, je voudrais saisir cette occasion pour remercier, au nom de mon pays, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et les acteurs humanitaires sur le terrain de leurs efforts inlassables et de leurs sacrifices.

M. Edjang Nnaga (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de tout ce qu'il a accompli dans le cadre de son mandat et surtout de l'excellent exposé qu'il nous a présenté aujourd'hui. Je remercie également M^{me} Pramila Patten et l'Ambassadrice de Pologne de leurs exposés.

Le Gouvernement équato-guinéen se félicite des visites conjointes sur le terrain récemment effectuées par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et les forces d'opposition. Nous appelons le Gouvernement sud-soudanais à continuer d'organiser de telles visites conjointes dans toutes les régions du pays afin de promouvoir la paix et la réconciliation au sein du peuple sud-soudanais. Cela aiderait les parties à faire taire les armes à feu au Soudan du Sud.

En ce qui concerne le conflit, mon pays se félicite de l'atmosphère politique positive qui règne dans le pays depuis la signature, en septembre, de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Nous félicitons toutes les parties au conflit de leur volonté politique et de leur engagement. Nous sommes toutefois préoccupés par les dernières informations faisant état de violences sexuelles visant les femmes et les filles. Nous condamnons fermement ces agissements et appelons le Gouvernement sud-soudanais à identifier les auteurs de ces actes terribles et à leur faire rendre des comptes.

Nous sommes également préoccupés par la situation humanitaire, qui demeure précaire. C'est pourquoi nous tenons à rappeler respectueusement à toutes les parties concernées que, outre la recherche de la paix, elles ont l'obligation de répondre aux besoins humanitaires de la population, qui est confrontée à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à une pénurie de services de base. Cette obligation ne sera remplie que si les opérations humanitaires peuvent se dérouler sans entraves et que les menaces et les risques auxquels font face les organisations humanitaires et leur courageux personnel sont éliminés. Les attaques contre les travailleurs humanitaires sont inacceptables.

Je remercie le personnel de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la police et les autres organisations qui travaillent courageusement pour protéger les civils en situation de vulnérabilité, faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, protéger les droits de l'homme et appuyer le processus de paix. Je félicite une fois de plus l'équipe des Nations Unies et les organisations non gouvernementales de leur immense courage et des lourds sacrifices qu'elles ont consentis pour fournir une aide humanitaire.

Pour terminer, mon gouvernement remercie l'Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) des efforts qu'il a déployés pour diriger le processus de paix et appuyer les premières étapes du processus de mise en œuvre. Nous saluons également les efforts inlassables des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD et applaudissons la constance avec laquelle ils ont guidé le processus de paix.

J'adresse mes sincères remerciements au Président de l'Union africaine pour ses efforts fort appréciés en faveur de la paix au Soudan du Sud et l'assure du plein appui de mon pays.

M^{me} Cordova Soria (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix; la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Pramila Patten; et l'Ambassadrice Joanna Wronecka, en qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, de leurs exposés détaillés sur la situation actuelle au Soudan du Sud.

Le peuple sud-soudanais a subi un processus long et douloureux pour en arriver à ce moment où nous assistons à des progrès encourageants sur la voie d'un règlement politique, grâce essentiellement au dévouement des dirigeants des pays voisins, des organisations régionales et des parties concernées. Il est évident que c'est à ces dernières qu'il incombe au premier chef de relever le grand défi qu'est la mise en œuvre en bonne et due forme de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

La signature de l'Accord revitalisé constitue une étape fondamentale vers l'instauration de la paix dans le pays. Malgré des difficultés considérables, l'Accord a permis le respect du cessez-le-feu dans la majeure partie du territoire sud-soudanais, la réalisation de progrès dans la création de divers comités et mécanismes pour la mise en œuvre de l'Accord et une relative stabilisation des indicateurs macroéconomiques, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/1103). Toutefois, nous sommes profondément choqués par le rapport de M^{me} Patten, qui fait l'effet d'une douche froide sur l'optimisme prudent que nous pourrions ressentir vis-à-vis des progrès accomplis sur le front politique. Tant que les corps des femmes et des filles seront considérés comme un butin et des armes de guerre, il ne pourra y avoir ni paix, ni justice, ni avenir.

Tout comme nous reconnaissons que la situation au Soudan du Sud demeure complexe, nous ne pouvons manquer de souligner les résultats positifs obtenus. Dans le même temps, nous devons nous rendre à l'évidence que la voie à suivre pour rétablir la paix sera certainement semée d'embûches et que pour les surmonter, il faudra surtout l'engagement et la volonté politique des dirigeants sud-soudanais. Dans le même ordre d'idées, l'appui continu de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de l'Union africaine et du Conseil de sécurité est fondamental pour assurer le suivi de la mise en œuvre. Beaucoup d'efforts ont été investis dans la promotion du processus politique et il est donc vital de travailler ensemble en harmonie afin de continuer à progresser vers l'instauration d'une paix durable, conjuguée à la justice, à la responsabilité et au respect des droits de la personne, en particulier ceux des femmes et des filles.

Comme presque tout le monde ici l'a dit à maintes reprises, il n'y a pas d'autre solution qu'une solution politique. Le dialogue visant à résoudre les problèmes fondamentaux, la réconciliation, le renforcement des capacités dans plusieurs domaines, l'appui au

développement et la définition des mesures de sécurité, entre autres, sont autant d'étapes importantes. L'Accord offre une occasion singulière de régler plusieurs de ces problèmes avant, pendant et après la période de transition. À cette fin, la participation active de la société civile, des jeunes et, bien sûr, des femmes, est fondamentale. Nous devons continuer d'œuvrer à promouvoir la présence et la participation des femmes dans la mise en œuvre et à atteindre les 35 % de représentation minimale fixés dans l'accord.

Malgré les progrès réalisés sur le front politique, il est indéniable que la population continue de souffrir des terribles effets du conflit, en particulier sur le plan humanitaire. Les près de deux millions de déplacés et de réfugiés n'ont accès à quasiment aucun service de base. De même, la population civile continue d'être victime d'attaques violentes. Ma délégation condamne avec la plus grande fermeté les actes de violence sexuelle dont une centaine de filles et femmes ont récemment été victimes dans le nord du Soudan du Sud. Ces attaques sont inacceptables, doivent faire l'objet d'enquêtes, et les responsables doivent être traduits en justice. Nous exhortons les parties à prendre des mesures concrètes à cet égard. L'impunité qui entoure de tels actes barbares contre la population civile empêche l'instauration d'une paix véritable.

Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit des efforts qu'elle déploie pour mettre en avant cette problématique et la combattre. Nous réitérons notre appui aux travaux de son bureau. De même, comme indiqué dans la résolution 2428 (2018), les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) seront très importants à cet égard.

Le moment que vit le Soudan du Sud est propice pour encourager la création d'un environnement de protection pour les femmes, lutter contre la violence sexuelle et instaurer une justice transitionnelle pour l'application du principe de responsabilité, et à cette fin, la création du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud, sous la direction de l'Union africaine, sera cruciale.

Il est clair qu'à ce stade, tous nos efforts doivent être axés sur la mise en œuvre de l'Accord. La coopération de la communauté internationale est nécessaire pour mobiliser les ressources politiques et financières qui concourront à la mise en œuvre de l'Accord. De même, il est très important que le Conseil de sécurité reste uni et travaille en harmonie avec l'Union africaine et

l'IGAD, principalement pour rétablir la confiance avec les parties. À cette fin, nous devons garder une position neutre et constructive, et pour y parvenir, il est impératif de coordonner nos actions avec celles de la région. Il est également très important que les parties garantissent un environnement opérationnel optimal à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et aux travailleurs humanitaires, conformément au droit international et au droit international humanitaire.

Nous exprimons à nouveau notre gratitude aux pays de la région pour le leadership dont ils ont fait preuve, en particulier l'Éthiopie, le Soudan et l'Ouganda, qui ont permis au processus politique d'enregistrer des avancées significatives. De même, nous soulignons et saluons l'action engagée et courageuse de la MINUSS.

Enfin, nous remercions tout particulièrement l'IGAD et l'Union africaine du rôle crucial qu'elles jouent en faveur de la paix au Soudan du Sud.

M^{me} Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Au nom du Royaume des Pays-Bas, je voudrais remercier de leurs précieux exposés le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Lacroix; S. E. M^{me} Joanna Wronecka; et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M^{me} Pramila Patten. Nous rendons hommage à l'attachement de chacun d'eux à la promotion de la paix, de la justice et du développement au Soudan du Sud.

Un peu plus de trois mois se sont écoulés depuis que les parties en conflit au Soudan du Sud ont signé l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Depuis, nous avons pu nous féliciter de certaines avancées importantes. En particulier, nous nous félicitons de la convocation de comités et mécanismes préparatoires à la transition et de la mise en œuvre de mesures de confiance, telles que les visites conjointes sur le terrain et la libération de certains prisonniers politiques. Toutefois, comme cela a été dit à de nombreuses reprises, la force d'un accord de paix se mesurera à sa capacité d'apporter sécurité et stabilité au peuple sud-soudanais. Dans ce contexte, nous sommes inquiets de la persistance des violations du cessez-le-feu, en particulier dans la région de Baqari. En outre, les attaques récentes contre des civils près de Bentiu, où au moins 125 femmes, y compris des femmes âgées, des femmes enceintes et des mineures, ont été violées en l'espace d'une semaine, constituent des actes lâches et odieux.

Ces événements constituent un sérieux revers pour le processus de paix et montrent qu'il faut continuer de progresser sur les trois points suivants : premièrement, la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix; deuxièmement, l'application du principe de responsabilité; et troisièmement, la priorité accordée à la protection des civils par la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

Mon premier point porte sur la nécessité de mettre pleinement en œuvre l'Accord de paix. C'est le seul moyen durable de protéger la population sud-soudanaise, mais étant donné que les délais sont en train d'être dépassés, il faut continuer d'agir pour préserver la dynamique actuelle. En conséquence, nous appelons à l'arrêt immédiat des combats en cours, à la conclusion des négociations sur les dispositions transitoires de sécurité et à un effort accru pour atteindre le quota de 35 % de participation des femmes. Nous appelons également toutes les parties à faciliter, et non entraver, l'accès humanitaire, et à mettre fin aux obstacles bureaucratiques auxquels se heurtent actuellement les acteurs humanitaires.

En outre, nous comptons sur l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour continuer de faire preuve de leadership et de rassembler la communauté internationale afin de fournir l'appui et d'exercer la pression nécessaires durant le processus de mise en œuvre. L'ONU, l'Union africaine, le Comité ad hoc de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud et l'Union européenne se sont déclarés déterminés à appuyer le processus, et nous espérons sincèrement que l'IGAD saisira cette occasion.

Mon deuxième point porte sur la nécessité de rendre des comptes. Il est évident qu'il faut montrer que ceux qui continuent d'attaquer des civils, de commettre des violences sexuelles ou de violer les droits de l'homme devront en subir les conséquences. Il incombe aux parties, en particulier au Gouvernement sud-soudanais, de faire preuve de leadership sur cette question. Il s'agit notamment de demander des comptes aux auteurs de tels actes et de réaliser des progrès concrets en vue de la mise en œuvre de toutes les dispositions du chapitre V de l'Accord de paix. En particulier, la Commission vérité, réconciliation et apaisement et le Tribunal mixte pour le Soudan du Sud sont essentiels pour garantir la justice et la réconciliation. Dans le même temps, nous avons tous la responsabilité de faire ce que nous pouvons pour décourager de tels crimes odieux. Nous rappelons à tous que le Conseil a décidé d'établir un critère de

désignation spécifique pour la violence sexuelle, et nous réaffirmons que le Royaume des Pays-Bas est prêt à agir sur la base de ce critère.

Cela m'amène à mon troisième point, qui porte sur la nécessité constante que la MINUSS protège les civils. La poursuite des violences sexuelles nous rappelle douloureusement que la MINUSS demeure la principale source de protection pour la population sud-soudanaise. Cela montre également l'importance d'une présence solide, souple et proactive de la MINUSS à l'extérieur des sites de protection des civils. Il est tout aussi important d'assurer une coordination étroite sur les questions de sécurité entre la MINUSS et les acteurs humanitaires et les communautés locales, en particulier les femmes. Le Royaume des Pays-Bas invite le Secrétaire général à partager avec le Conseil, avec dynamisme et cohérence, les mesures que la Mission continue de prendre pour tirer et appliquer les enseignements en la matière.

Pour terminer, je dirais qu'un effort encore plus important, soutenu et concerté de notre part à tous est nécessaire, mais qu'en fin de compte, seuls les dirigeants sud-soudanais détermineront s'il y aura une paix durable dans le pays. Ils nous ont dit qu'ils prenaient la paix au sérieux, et nous leur demandons maintenant de nous le prouver.

M. Albanai (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, la Représentante permanente de la Pologne et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit de leurs exposés.

Aujourd'hui, j'aborderai le sujet du présent débat sous trois angles : l'évolution de la situation politique, la situation humanitaire et la justice.

Notre séance d'aujourd'hui est particulière. Il y a trois mois, l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud était signé et le Comité national de préparation à la transition se réunissait pour entamer ses travaux. Cela nous a donné l'espoir que la paix serait maintenue et que le cercle vicieux du conflit au Soudan du Sud serait brisé.

Nous nous félicitons de la rencontre de l'Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) avec les parties non signataires de l'Accord. Ces parties sont parvenues à unir leurs forces au Soudan du Sud sous la souveraineté de l'État et sous un commandement unifié, tout en rebaptisant les forces armées. Tout cela renforce notre espoir que

les erreurs du passé ne seront pas répétées, et que les Sud-Soudanais assumeront le rôle principal dans la protection de leur pays, tandis que l'ONU et les forces régionales joueront un rôle de complément s'agissant de protéger la population.

En dépit de l'évolution positive de la situation politique, la situation humanitaire reste une source de grande préoccupation. Il reste plus de 4 millions de personnes déplacées et de réfugiés même après la signature de l'accord de paix. L'insécurité alimentaire reste élevée dans une des régions les plus fertiles du pays, ce qui nous rappelle la nécessité de promouvoir une solution politique tout en appuyant la reconstruction, le développement et l'acheminement continu et sans entrave de l'aide humanitaire. À cet égard, je salue l'annonce faite hier concernant la mise en place d'un cadre de coopération entre l'ONU et le Soudan du Sud pour les trois prochaines années.

Je rappelle le Sommet afro-arabe qui s'est tenu il y a cinq ans au Koweït et au cours duquel les représentants koweïtiens et sud-soudanais ont décidé de lancer une nouvelle phase de coopération au service du développement. Le déclenchement de la guerre en décembre 2013 a empêché la mise en œuvre de cet accord, et nous espérons que la période de transition nous donnera la possibilité de relancer cette coopération.

Nous condamnons fermement les crimes de violence sexuelle commis en période de conflit, que ce soit dans l'état de Wau ou partout ailleurs. Nous espérons vivement que justice sera rendue aux victimes de ces crimes odieux et que leurs auteurs rendront des comptes. Nous remercions notre collègue le Représentant permanent du Soudan du Sud d'avoir souligné la volonté de son pays de faire en sorte que les auteurs de crimes répondent de leurs actes, et nous espérons que les efforts pour mettre fin à l'impunité se poursuivront, à l'image des mesures prises contre les responsables des faits commis à l'hôtel Terrain. Les tribunaux jouent un rôle important pour faire en sorte que les citoyens sentent que leur pays est stable, et l'audience foraine organisée à Malakal, ainsi que la prochaine prévue à Bentiu, en est un bon exemple. Nous attendons avec intérêt l'ouverture du tribunal mixte. Nous attachons aussi de l'importance au rôle central que joue le Bureau de M^{me} Patten, en coopération avec la Haute-Commissaire aux droits de l'homme, pour nous aider à lutter contre les violations du droit des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et pour garantir la justice pour tous.

Je saisis cette occasion pour remercier nos collègues de la délégation éthiopienne des efforts qu'ils ont déployés pour aider les pays voisins, y compris le Soudan du Sud, durant le mandat de l'Éthiopie au Conseil de sécurité. Je remercie également nos frères soudanais du rôle de premier plan qu'ils jouent pour aider leurs frères sud-soudanais à parvenir à la paix. Nous savons gré aussi aux autres États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement du bel exemple de coexistence et de relations de bon voisinage qu'ils ont donné cette année.

Je voudrais aussi aborder une autre question car aujourd'hui, 18 décembre, nous célébrons la Journée mondiale de la langue arabe. À cette date précise en 1973, l'Assemblée générale a adopté la résolution 3190 (XXVIII), en vertu de laquelle l'arabe est devenu une langue officielle de l'ONU. Je saisis cette occasion pour exprimer notre profonde reconnaissance à tous les interprètes et à tous les traducteurs de l'ONU, en particulier ceux qui travaillent dans les services de langue arabe. Ils contribuent grandement à faire entendre la voix de mon pays et celle de tous les pays arabes dans cette salle et dans le reste du monde, et nous tenons à leur faire part de notre sincère gratitude et de notre respect.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine tient à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, la Représentante spéciale, M^{me} Patten, et l'Ambassadrice Wronecka, Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, de leurs exposés.

À l'heure actuelle, la situation au Soudan du Sud est globalement stable. Les parties concernées s'emploient à mettre en œuvre l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et ont enregistré des progrès. Le cessez-le-feu est effectif dans la plupart des régions. Au cours des derniers mois, le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, le Comité national préparatoire à la transition et le Comité national chargé des amendements constitutionnels se sont mis à l'œuvre. Le Conseil de défense conjoint, le Comité mixte chargé des dispositions transitoires de sécurité et le Comité d'examen de la défense stratégique et de la sécurité ont par ailleurs été créés successivement en tant que mécanismes de sécurité. Le Gouvernement sud-soudanais a mobilisé des ressources et alloué des fonds pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord.

Les activités de sensibilisation concernant l'Accord revitalisé se poursuivent dans tout le pays.

La Chine salue l'action menée et les progrès accomplis par toutes les parties, notamment le Gouvernement. Dans le même temps, nous notons que certaines factions de l'opposition n'ont pas encore accepté d'appuyer l'Accord revitalisé. Les tensions intercommunautaires persistent et la situation humanitaire reste grave. Tous ces problèmes constitueront des menaces pour la paix à long terme au Soudan du Sud. La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent être pleinement conscients de la complexité de la situation au Soudan du Sud et fournir au pays une assistance constructive pour régler les problèmes sur le terrain. L'urgence du moment consiste à promouvoir la mise en œuvre de l'Accord revitalisé, et le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent mettre l'accent sur les deux points suivants à cette fin.

Premièrement, la volonté politique des parties sud-soudanaises doit être maintenue, car elle est essentielle à la mise en œuvre de l'Accord. D'un côté, nous devons respecter pleinement le droit des dirigeants sud-soudanais de gérer leurs propres problèmes, encourager les parties à développer pleinement leur initiative et éviter de leur imposer des solutions. D'un autre côté, nous devons continuer d'appuyer les efforts de médiation des organisations régionales telles que l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, et nous devons nous efforcer d'aider les parties sud-soudanaises à renforcer la confiance mutuelle, à honorer leurs engagements de bonne foi, à instaurer un cessez-le-feu complet et à mettre un terme à la violence. Nous approuvons les recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/1103) et selon lesquelles la mise en place des dispositions transitoires de sécurité et la formation du gouvernement provisoire de l'union nationale revitalisée doivent constituer des priorités durant la période préalable à la transition. Cela permettra de renforcer la confiance et d'entretenir la volonté politique des parties.

Deuxièmement, les partenaires internationaux doivent se mobiliser rapidement pour fournir une assistance et un appui au Soudan du Sud. Il y a beaucoup à faire dans un pays tel que le Soudan du Sud, qui sort d'un conflit prolongé. La mise en œuvre de l'Accord revitalisé et la relance du développement économique exigent de mobiliser un appui et des fonds considérables. Nous appelons la communauté internationale à verser des contributions au plus vite pour contribuer à la mise

en œuvre de l'Accord revitalisé. Dans le même temps, nous devons renforcer l'aide humanitaire et l'appui économique au Soudan du Sud, ainsi que les capacités du pays en matière de relèvement et de développement, et nous devons l'aider à se reconstruire et à établir un ordre de priorité pour les investissements dans des secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, les infrastructures, l'éducation et la santé afin que la population puisse récolter les dividendes de la paix le plus rapidement possible.

La Chine félicite la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud de son importante contribution au maintien de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud, et elle l'encourage à continuer de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées par les résolutions pertinentes du Conseil afin d'aider le Soudan du Sud à poursuivre la mise en œuvre de ses processus politique et de paix.

La Chine a toujours maintenu que les sanctions sont un moyen, et non une fin. Le Conseil de sécurité doit se montrer prudent dans l'utilisation qu'il en fait afin que les mesures mises en place contribuent au règlement politique de la situation au Soudan du Sud. La Chine a toujours appuyé la paix et le développement au Soudan du Sud. Par l'intermédiaire du Forum sur la coopération sino-africaine, la Chine a fourni plus de 300 millions de yuan d'aide et l'équivalent de 100 millions de yuan d'aide alimentaire d'urgence au Gouvernement sud-soudanais. Comme toujours, la Chine continuera d'appuyer activement le processus de paix au Soudan du Sud et d'y participer de façon positive, et elle jouera un rôle constructif dans l'instauration d'une paix et d'un développement durables au Soudan du Sud.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, et M^{me} Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, des exposés qu'ils ont présentés au Conseil de sécurité aujourd'hui. Je voudrais également remercier l'Ambassadrice Wronecka de son exposé et du professionnalisme avec lequel elle a dirigé le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud.

Trois mois se sont écoulés depuis la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, qui a été un moment historique dans le retour du Soudan du Sud sur la voie de la paix et de la stabilité. Nous félicitons de nouveau l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les facilitateurs de cette réalisation. Nous voyons

maintenant que des mesures prometteuses sont en train d'être prises pour le mettre en œuvre, bien qu'en retard sur le calendrier prévu, et des progrès sont faits au sujet des divers mécanismes et institutions pour la période préalable à la transition. Nous sommes également encouragés par les signes indiquant que le cessez-le-feu est observé dans la plupart des régions du Soudan du Sud. Je prends note de l'évaluation de l'Organisation des Nations Unies, selon laquelle les conditions de sécurité se sont sensiblement améliorées. Les efforts déployés par les Forces sud-soudanaises de défense du peuple et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition pour ouvrir des lignes directes de communication ont contribué à d'importantes mesures de confiance.

Ce qui est maintenant nécessaire, c'est que les parties fassent montre de la volonté politique soutenue de mettre en œuvre ce qui a été convenu, notamment de réaliser des progrès sur un accord global relatif aux dispositions en matière de sécurité et de s'engager véritablement dans la consolidation de la paix et la réconciliation. Nous partageons l'observation faite plus tôt aujourd'hui par le représentant de l'Éthiopie, à savoir qu'il importe désormais de veiller à ce que le Conseil reste activement engagé dans le soutien à la région, qu'il agisse fermement au sujet des lacunes, mais aussi, et surtout, qu'il reconnaisse et salue les progrès lorsqu'ils sont réalisés. Le Conseil peut mieux prendre conscience du fait que la réalisation de progrès est un moyen de contribuer à de nouveaux progrès.

Néanmoins, le processus de paix reste fragile, et les combats, qui se sont poursuivis dans certaines parties du pays, ont eu des conséquences inacceptables pour les civils. Une cessation complète des hostilités de la part de toutes les parties, aussi bien du Gouvernement que des groupes armés, doit être inconditionnelle afin de permettre un véritable processus politique à l'avenir. Il doit y avoir des conséquences en cas de violation de l'Accord. Nous nous félicitons de l'engagement continu de la région à en contrôler l'application et nous espérons qu'un nouveau président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation sera bientôt nommé. Veiller à ce que les parties assument leurs responsabilités sera vital, et l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine doivent continuer de soutenir l'effort régional et d'y participer. Tandis que nous faisons avancer le processus politique, il sera essentiel d'assurer la participation effective de toutes les parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes et la société civile. La problématique femmes-hommes est centrale pour la paix et la sécurité,

et nous demandons aux parties de veiller à ce que le quota de 35 % de femmes mentionné dans l'Accord de paix soit réalisé, non seulement aux niveaux national et de l'État, mais aussi dans toutes les structures de la période préalable à la transition et de la transition elle-même.

Nous saluons l'engagement de la Représentante spéciale, M^{me} Patten, au Soudan du Sud et nous la remercions de ses efforts pour briser le cycle d'impunité relatif à la violence sexuelle et sexiste. J'ai presque eu le souffle coupé quand j'ai entendu son compte rendu émouvant des odieuses attaques sexuelles et sexistes contre des femmes près de Bentiu, ces dernières semaines, qui doivent être condamnées dans les termes les plus énergiques. Nous nous félicitons vivement de la déclaration rapide et sans équivoque du Conseil (SC/13611) au sujet de ces incidents, qui soulignent l'importance cruciale de prendre des mesures fermes pour promouvoir la responsabilisation et traduire les responsables en justice, ce qui est en soi une façon de prévenir de nouvelles attaques de ce type. Les mécanismes de justice transitionnelle de l'Accord de paix, y compris le Tribunal mixte, sont importants à cet égard, et il faut accorder à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) l'accès nécessaire pour enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces derniers. Face à des actes aussi horribles de violence sexuelle contre des femmes et des filles, tels que ceux signalés à Bentiu, le Conseil doit aussi agir et envisager des mesures ciblées contre les responsables, conformément aux critères distincts en matière de sanctions dans les cas de violence sexuelle et sexiste. Nous convenons pleinement avec la Représentante spéciale, M^{me} Patten, que nous devons alourdir les coûts et les conséquences pour ceux qui commettent, ordonnent et cautionnent de tels crimes, afin de mettre un terme à l'impunité actuelle, qui est aujourd'hui un moteur de la violence sexuelle.

Nous restons très préoccupés par la grave situation humanitaire, qui est touchée directement et indirectement par le conflit. Nous demandons aux parties, en particulier au Gouvernement provisoire d'union nationale, d'améliorer les conditions dangereuses auxquelles se heurtent les travailleurs humanitaires. Tous les obstacles à l'acheminement rapide, sûr et sans entrave des secours dans l'ensemble du Soudan du Sud doivent être levés. Nous saluons les efforts faits par la MINUSS, l'Organisation mondiale de la Santé et d'autres partenaires humanitaires pour assurer la préparation et la planification des interventions en cas d'urgence en

réponse à la poussée épidémique d'Ebola en République démocratique du Congo. Des attaques contre les centres de soins de santé continuent d'être signalées au Soudan du Sud. Nous devons redoubler d'efforts pour appliquer le mandat de la MINUSS et la résolution 2286 (2016). La réunion organisée selon la formule Arria qui doit avoir lieu vendredi sera l'occasion de discuter davantage de la question avec les représentants du Soudan du Sud et d'autres pays touchés.

Nous sommes tout à fait d'accord avec l'évaluation faite par l'Ambassadrice Wronecka de sa visite plus tôt cette année, qui ressemble beaucoup aux conclusions tirées par l'Ambassadeur Skoog après sa visite le mois dernier en sa qualité de Président du Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé. Nous nous félicitons vivement de ses efforts pour obtenir la libération immédiate de tous les enfants soldats, car le conflit au Soudan du Sud a eu un effet dévastateur sur les enfants. Le recrutement et l'utilisation inacceptables d'enfants par les groupes armés ou les forces armées doivent cesser. C'est précisément aujourd'hui que le Groupe de travail a adopté ses conclusions sur le sort des enfants dans le cadre du conflit armé au Soudan du Sud, dans lesquelles nous nous sommes félicités de l'Accord de paix en tant qu'occasion de prendre un tournant et de faire de la protection des enfants une priorité tandis que le pays va de l'avant.

Je dirai pour conclure que, dans la mesure où l'application de l'Accord revitalisé va actuellement dans la bonne direction, le maintien de cette dynamique sera crucial. Toutes les parties doivent pérenniser leur volonté politique et tout mettre en œuvre pour traduire les engagements en réalité. Cela est également vrai pour le Conseil de sécurité, qui doit rester engagé de près et de façon constructive et doit continuer d'offrir son appui uni et actif aux efforts régionaux.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, et la Représentante spéciale, M^{me} Pramila Patten, pour les informations qu'ils nous ont présentées sur les progrès du règlement au Soudan du Sud. Nous avons pris note de l'exposé de l'Ambassadrice Wronecka, Représentante permanente de la Pologne et Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, au sujet des activités de cet organe subsidiaire pendant le second semestre de 2018.

La Fédération de Russie considère que la signature, le 12 septembre, de l'Accord revitalisé sur le

règlement du conflit en République du Soudan du Sud est très importante. Ce qui est le plus important, c'est que les parties sud-soudanaises ont manifesté la volonté de consentir des compromis et le souhait de régler leurs divergences. Nous tenons à rendre hommage une fois de plus aux efforts coordonnés de médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui a pris l'initiative des négociations tenues à Khartoum entre juin et août et en a assuré les résultats productifs, ainsi que la signature de documents qui ont été cruciaux pour le processus de paix. Nous nous félicitons vivement des contributions personnelles constantes du Président du Soudan, M. Omar Al-Bashir, à l'Accord de paix. Nous notons que les acteurs régionaux impliqués ont continué de maintenir leur démarche unie à l'égard du règlement au Soudan du Sud, ce qui est essentiel pour les progrès futurs du processus de paix.

Nous saluons le souhait des garants de l'Accord revitalisé de faciliter sa mise en œuvre en fournissant des contingents nationaux du Soudan, de l'Ouganda, de Djibouti et de la Somalie à la force de protection régionale. Nous considérons que c'est un exemple de la réalisation dans la pratique du principe des solutions africaines apportées à des problèmes africains, ainsi que la possibilité d'une coopération efficace entre l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité et des organisations régionales. Nous sommes conscients des contacts récents qui ont eu lieu entre les chefs d'état-major des pays de l'IGAD sur des questions liées à l'application de l'Accord, et nous sommes prêts à examiner des propositions de fond de l'IGAD au sujet de la force de protection régionale.

Nous nous félicitons des progrès considérables que nous commençons à constater dans l'application de l'Accord, notamment au sujet de la constitution et du lancement du fonctionnement des structures et mécanismes prévus dans l'Accord. Nous jugeons important qu'il y ait eu une réduction considérable du niveau de violence et du nombre de violations des droits de l'homme depuis la signature de l'Accord. Nous avons pris note de l'intention du dirigeant de l'opposition, M. Riek Machar, de retourner à Djouba au début de 2019 au plus tard.

Nous nous associons à l'appel lancé par le Secrétaire général aux parties sud-soudanaises pour qu'elles mettent la dernière main à leurs accords sur le cantonnement, la réintégration des ex-combattants et d'autres questions liées à la sécurité. À notre avis, seule la mise en œuvre intégrale et complète des engagements

qui ont été pris peut contribuer à renforcer la confiance entre les parties et à les empêcher de répéter les erreurs commises dans le passé lors du processus de règlement au Soudan-Sud.

Le Président : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Côte d'Ivoire.

Je remercie M. Jean Pierre Lacroix pour son exposé fort instructif sur l'évolution de la situation au Soudan du Sud et la mise en œuvre du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

Je voudrais également remercier M^{me} Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, ainsi que l'Ambassadrice Joanna Wronecka, Présidente du Comité des sanctions 2206 concernant le Soudan du Sud, pour leurs exposés forts instructifs. Ces différentes présentations appellent de la part de mon pays des observations sur les questions politiques, sécuritaires, humanitaires et celles des droits de l'homme, ainsi que sur la mise en œuvre du régime des sanctions au Soudan du Sud.

S'agissant de la situation politique, mon pays se félicite de la volonté manifeste des parties sud-soudanaises de mettre en œuvre l'Accord revitalisé pour le règlement du conflit au Soudan du Sud, seul cadre de référence pour une solution politique à la crise qui secoue ce pays depuis cinq ans. La nomination par les parties sud-soudanaises de leurs représentants auprès des différents mécanismes et institutions de la phase de pré-transition, ainsi que le démarrage des travaux de ces différents mécanismes, démontrent à l'évidence leur détermination à contribuer positivement à la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Il apparaît désormais pressant, pour les parties au conflit, de tirer profit de la phase pré-transitionnelle pour créer les conditions d'une transition réussie devant conduire aux élections dans les délais impartis. À cet égard mon pays, à la suite du Secrétaire général, invite les parties à s'engager résolument dans l'élaboration d'une version révisée des dispositions transitoires de sécurité, ainsi que dans la mise en place d'un gouvernement provisoire d'union nationale. Par ailleurs, convaincue du rôle ô combien important des femmes dans les processus de paix, ma délégation encourage les dirigeants sud-soudanais à assurer une représentation significative de celles-ci auprès des institutions en charge de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé.

Sur le plan sécuritaire, mon pays se réjouit du respect du cessez-le-feu observé dans certaines régions du pays, comme le souligne si bien le rapport du Secrétaire général (S/2018/1103). Il se félicite à cet égard des mesures de confiance instaurées par le Gouvernement sud-soudanais et les groupes d'opposition à la suite de la signature de l'Accord revitalisé. Ma délégation exhorte les deux parties à consolider cette trajectoire pacifique et vertueuse afin que les régions encore affectées par des affrontements armés et des violences inter-communautaires puissent retrouver la paix et la stabilité. Dans ce contexte, la Côte d'Ivoire est d'avis que le processus de dialogue national, l'unification de l'armée sud-soudanaise et la mise en œuvre des termes relatifs aux arrangements de sécurité contribueront fortement à l'amélioration progressive de la situation sur toute l'étendue du territoire. Par ailleurs, ma délégation se félicite de l'engagement multiforme des pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) dans la résolution du conflit au Soudan du Sud. Elle exhorte par conséquent les dirigeants de l'IGAD et l'Organisation des Nations Unies à procéder au déploiement rapide de la force de protection régionale de la MINUSS en vue de garantir la protection des populations civiles.

La Côte d'Ivoire reste préoccupée par la situation humanitaire au Soudan du Sud marquée par le nombre élevé de déplacés internes et de réfugiés, les problèmes d'insécurité alimentaire et les risques sanitaires liés à l'apparition du virus Ebola en République démocratique du Congo. Cette situation est aggravée par la persistance d'actes délibérés d'entraves à « assistance humanitaire à travers le pays. En effet, en dépit des appels répétés de la communauté internationale, les travailleurs humanitaires continuent d'être victimes entre autres, de violences, d'agressions et de détentions dans l'exercice de leur fonction. Aussi la Côte d'Ivoire condamne-t-elle fermement tous les actes de violence à l'encontre des agents humanitaires et le pillage de leur matériel. Elle appelle à nouveau les parties sud-soudanaises à créer un environnement sécuritaire propice à la fourniture de l'aide humanitaire et au retour, en toute sécurité et en dignité, des personnes déplacées dans leurs zones d'origine. En outre, ma délégation salue l'appui inestimable apporté par l'Organisation mondiale de la Santé au Gouvernement sud-soudanais en vue du renforcement des capacités nationales dans le cadre de la préparation et de la réponse à la maladie à virus Ebola.

Concernant la situation des droits de l'homme, mon pays note avec satisfaction une baisse sensible

des violations des droits de l'homme et des actes de violences par les parties au conflit depuis la signature de l'Accord revitalisé. Cependant, il condamne fermement la persistance des violences sexuelles et sexistes à l'encontre des femmes et des filles, ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats par les acteurs du conflit. Il exhorte les dirigeants sud-soudanais à mettre en œuvre le principe de reddition des comptes afin de traduire les auteurs de ces actes devant les juridictions compétentes. Aussi la Côte d'Ivoire appelle-t-elle à la mise en place diligente du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud, conformément aux termes de l'Accord Revitalisé pour le règlement du Conflit au Soudan du Sud.

S'agissant du régime des sanctions au Soudan du Sud, ma délégation tient à saluer le travail remarquable accompli par l'Ambassadrice Joanna Wronecka et lui réitère son soutien dans l'exercice de sa fonction. Elle encourage en outre le Gouvernement sud-soudanais, les pays de la région, le Comité des sanctions et le Groupe d'experts à une plus grande collaboration dans le but de soutenir les efforts de paix en cours.

Pour conclure, ma délégation salue le travail effectué par la MINUSS dans des conditions extrêmement difficiles. Elle réaffirme que seul un engagement véritable des autorités sud-soudanaises et un accompagnement continu de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine et de la communauté internationale, permettront de mettre fin à cette crise.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malwal (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, pour la manière dont vous avez dirigé le Conseil en ce mois de décembre. Je tiens également à remercier M. Lacroix et M^{me} Patten de leurs exposés d'aujourd'hui.

Ma délégation remercie le Secrétaire général et se félicite de son rapport (S/2018/1103). La période qu'il couvre a en effet été marquée par plusieurs événements importants et historiques au Soudan du Sud. Au premier rang d'entre eux figurent la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Sud-Soudan et la célébration de la paix à Djouba, à laquelle ont participé les dirigeants des partis de l'opposition, ainsi que les réunions des divers comités de pré-mise en œuvre à Djouba, Addis-Abeba et Khartoum.

À cet égard, je voudrais rappeler au Conseil que nous en sommes encore à la phase de pré-mise en œuvre et que le processus de paix n'a pas encore été appliqué.

La mise en œuvre est certes en retard, mais pas parce que les parties ne se sont pas engagées à respecter ce qu'elles ont signé. Les retards sont dus à des problèmes techniques. C'est en raison de ces défis que notre délégation convient avec le Secrétaire général que, pour que l'Accord de paix signé au Soudan du Sud soit appliqué à temps, il faut maintenant une volonté politique, et en particulier une volonté politique internationale en faveur de cet accord. Nous savons que les défis techniques peuvent être surmontés avec la volonté politique de la communauté internationale. Nous voudrions saisir cette occasion pour remercier la région, dirigée par l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine, pour leur détermination inébranlable à faire en sorte que le Soudan-Sud soit pacifique et que les réfugiés puissent retourner dans leurs foyers et leurs communautés dès que cela sera possible sur le plan logistique.

Alors que nous attendons avec intérêt la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix au cours des prochains mois, le Gouvernement prend très au sérieux les informations faisant état de violences sexuelles contre les femmes dans le pays. Les attaques sexuelles contre 150 femmes qui ont été signalées récemment sont inquiétantes, et les coupables ne doivent pas être autorisés à échapper à la justice. En conséquence,

l'équipe d'enquête constituée par le Gouvernement, qui est dirigée par la Ministre du genre, de l'enfance et de la protection sociale, M^{me} Awut Deng Acuil, vient de rentrer de Bentiu et rendra bientôt publiques ses conclusions. Une condamnation rapide peut être un bon plan de communication pour certains, mais il est plus prudent d'enquêter sur les faits et d'appliquer l'état de droit aux criminels présumés. Je crois que dans certains pays, on appelle ça le respect d'une procédure régulière. Les sanctions seules n'ont jamais mis fin à aucun conflit dans le monde ni apporté la paix.

Pour terminer, je voudrais dire au revoir aux membres non permanents qui achèvent leur mandat à la fin de cette année. Ma délégation regrettera de ne plus bénéficier de leurs sages conseils et des possibilités de travailler en relation étroite qu'ils nous ont offertes. Nous souhaitons en particulier à l'Éthiopie, à la Bolivie et au Kazakhstan plein succès dans leurs efforts futurs sur la scène internationale. Dans le même ordre d'idées, nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir les nouveaux membres, notamment la République sud-africaine, au commencement de leur mandat au début de l'année prochaine.

(l'orateur poursuit en arabe)

Enfin, je voudrais féliciter le Koweït et tous les pays arabophones à l'occasion de la Journée mondiale de la langue arabe.

La séance est levée à 17 h 25.